

Manifestations de février 1962 à Ouargla

POUR UNE ALGÉRIE INDIVISIBLE

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8429 - SAMEDI 28 FÉVRIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
LES SEMENCES DE LA SOUVERAINETÉ



Le ministère de l'Agriculture lance un programme ambitieux pour produire localement semences et plants, et réduire ainsi progressivement la dépendance aux importations. Entre laboratoires de pointe, fermes modèles et silos stratégiques, ce programme ambitieux vise à réduire progressivement l'importation des semences et des plants, notamment pour les cultures maraîchères, afin de garantir la sécurité alimentaire et réduire la facture des importations.

Page 4

VISITE DU PAPE EN ALGÉRIE

LE PRINTEMPS DE LA FRATERNITÉ

Page 24

MOULOUD MAMMERI

Gardien de la mémoire vive

Page 9

RAED CHABAB KOUBA

81 ans d'histoire

Page 11

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

INCLUSION PROFESSIONNELLE

Nouveaux dispositifs pour les personnes en situation de handicap

LE DÉCRET exécutif à l'étude, en faveur des personnes aux besoins spécifiques, fixera les modalités d'affectation des postes d'emploi et, en sus, déterminera la contribution financière exigible, de même que les aides prévues pour l'aménagement des postes de travail. C'est ce qu'a indiqué, avant-hier, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, lors d'une intervention devant la Chambre basse du Parlement.
Répondant à trois questions orales de députés lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), la ministre a fait part des grandes lignes d'un texte réglementaire en cours d'élaboration, visant à dynamiser l'insertion professionnelle de cette catégorie.Selon la ministre, le décret exécutif, actuellement en préparation, viendra préciser les modalités d'application de l'article 29 de la loi n° 02-09 du 8 mai 2002, relative à la protection et à la promotion des personnes aux besoins spécifiques, conformément aux dispositions précédemment citées.
Dans cette perspective, le nouveau dispositif entend, selon les explications de Mme Mouloudji, consolider «l'intégration des personnes aux besoins spécifiques» dans un environnement «professionnel ordinaire, adéquat ou adapté». Parmi les mesures qu'elle envisage figure l'obligation pour les employeurs de mettre en place les aménagements nécessaires, avec pour but de faciliter l'exercice professionnel de ces travailleurs, en coordination avec les services de prévention et de santé au travail (SPST) ainsi qu'avec les structures spécialisées dans l'adaptation technique.
L'intervenante a également fait mention d'un mécanisme d'encouragement en direction des organismes employeurs recrutant des personnes aux besoins spécifiques. Selon ses propres termes, les employeurs pourront bénéficier d'aides financières en vue de réaliser les travaux d'aménagement requis. Par ailleurs, «l'application du taux de 1 % des postes d'emploi réservés à cette catégorie fera l'objet d'un contrôle assuré par l'ensemble des corps d'inspection, des services de contrôle et des administrations concernées», a-t-elle soutenu. Abordant plus en détail le volet de l'intégration économique, Mme Mouloudji a indiqué que son secteur s'attelle à encourager les personnes aux besoins spécifiques à s'engager dans des activités «génératrices de revenus», à créer et développer leurs propres projets, à investir le champ de «l'entrepreneuriat». Dans ce sillage, elle a affirmé qu'un accompagnement est, ainsi, assuré aux porteurs de microprojets, surtout dans le domaine de la commercialisation, parallèlement à l'organisation de formations continues destinées à valoriser leurs compétences. A cette occasion, la ministre a indiqué que 1 773 projets ont été attribués à des porteurs de projets relevant de la catégorie des personnes aux besoins spécifiques par l'Agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM). Elle a ajouté que plus de 700 personnes appartenant à cette même catégorie ont, par ailleurs, bénéficié d'un financement de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA). Sur le plan de la numérisation, la ministre a fait savoir que le secteur œuvre, en collaboration avec le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN), à la mise en place et au développement d'une plate-forme numérique dédiée, afin de «permettre aux personnes aux besoins spécifiques de participer pleinement à la vie sociale».

Khalil Aouir

LUTTE ANTICORRUPTION

L'APPEL À LA JEUNESSE

Plaçant les nouvelles générations au centre de la dynamique de moralisation de la vie publique, le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, et la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Salima Mousserati, ont présidé, jeudi à Alger, une session de formation consacrée à la promotion de l'intégrité et à l'ancrage de la culture de dénonciation de la corruption.



Ancrage de la culture de dénonciation de la corruption.

Lors de son allocution d'ouverture, M. Hidaoui a affirmé que cette rencontre œuvre à «ancrer la culture de l'intégrité et de la lutte contre la corruption au sein de la jeunesse, tout en renforçant sa participation aux différentes initiatives nationales afin de contribuer activement à la vie publique et aux processus de prise de décision».
Le ministre a ajouté qu'en plus de la transmission de connaissances juridiques et institutionnelles, cette initiative œuvre surtout à «construire une conscience collective fondée sur le sens de la responsabilité, la vigilance citoyenne et l'engagement au service de l'intérêt général». Il a également affirmé que la transparence «ne peut demeurer un principe abstrait inscrit uniquement dans les textes», mais doit «devenir une pratique quotidienne et un réflexe citoyen chez chaque jeune Algérien».
L'intégrité, a-t-il ajouté, constitue aujourd'hui «un enjeu stratégique pour la crédibilité de l'action publique et pour le renforcement de la confiance entre les institutions et les citoyens».
En outre, dans une approche participative, M. Hidaoui a estimé que «renforcer la présence des jeunes dans les différentes initiatives nationales à travers des activités innovantes» représente une condition essentielle pour assurer la continuité des efforts engagés dans la moralisation de la vie publique. Il a également appelé à impliquer davantage les organisations estudiantines, les mouvements associatifs et les créateurs de contenu numérique, qu'il a qualifiés de «partenaires essentiels dans la sensibilisation et la diffusion des valeurs de probité et de bonne gouvernance». Le ministre a tenu à faire valoir que «la jeunesse algérienne dispose des capacités intellectuelles, de l'énergie et de la créativité nécessaires pour porter un véritable projet sociétal de moralisation de la vie publique», considérant que l'engagement des nouvelles générations constitue «un gage de continuité et de renouvellement dans la lutte contre les pratiques déviantes». Il a souligné que «l'Algérie de demain se construit aujourd'hui dans les universités, les espaces associatifs et les plates-formes numériques», présentés comme des incubateurs des valeurs citoyennes et de la responsabilité collective.
De son côté, Salima Mousserati a replacé la lutte contre la corruption dans une perspective globale, affirmant que ce combat constitue «un projet sociétal et moral fondé sur la conscience citoyenne et le sens des responsabilités individuelles et collectives». Elle a mis en avant le rôle central de la jeunesse, en raison de «sa capacité d'influence et de son rôle moteur dans l'évolution des mentalités et des comportements sociaux».
La responsable a invité les jeunes participants à «s'engager activement dans la diffusion des valeurs d'intégrité au sein de leurs universités, quartiers, institutions et environnements numériques», les encourageant à contribuer aux campagnes de sensibilisation, à rejoindre les associations spécialisées dans la prévention de la corruption et à proposer des initiatives concrètes susceptibles de «renforcer les principes de bonne gouvernance».
Par ailleurs, elle a exhorté les jeunes à signaler, par les voies légales, «toutes les formes de corruption», les qualifiant de «première ligne de défense pour bâtir une société juste, transparente et intègre», ainsi que de «véritables acteurs du changement auquel aspire l'Algérie».

Sihem Bounabi

LE RAMADAN CONTRE LA DROGUE

Les jeunes au cœur de la riposte nationale

A L'OCCASION du mois sacré du ramadan, le ministère de la Jeunesse a annoncé le lancement d'une vaste campagne nationale de sensibilisation contre la drogue et les substances psychotropes, placée sous le slogan «Ramadan, mon opportunité… j'y gagne ma santé».
Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et traduit la volonté des pouvoirs publics de renforcer la protection des jeunes face aux comportements à risque. L'objectif affiché est clair : privilégier l'accompagnement, la prévention et la prise en charge plutôt que l'exclusion ou la stigmatisation.
Concrètement, la campagne prévoit l'organisation de rencontres ouvertes avec les jeunes dans les espaces publics, à travers l'ensemble des wilayas du pays, et ce après la rupture du jeûne.
Encadrées par des enseignants, des spécialistes et en présence des autorités locales, ces sessions visent à instaurer un dialogue direct autour des dangers liés à la consommation de drogues et des moyens de prévention.
A travers cette démarche de proximité, le ministère entend créer des espaces d'écoute et d'échange favorisant une prise de conscience collective et individuelle.
Le programme de sensibilisation se déploie autour d'une approche multidimensionnelle, articulée en quatre axes complémentaires qui visent une prise en charge globale du fléau de l'addiction. Au cœur de cette stratégie, le volet sanitaire expose avec rigueur les dangers physiques et mentaux liés à la consommation de substances illicites. En mettant en lumière les mécanismes du sevrage, cet axe insiste sur la nécessité vitale d'un suivi médical et psychologique structuré, condition indispensable à une guérison durable. Parallèlement, la dimension psychologique et sociale examine l'impact comportemental de la drogue, non seulement sur l'individu mais aussi sur l'équilibre de la cellule familiale et de la société dans son ensemble. Pour transformer cette prise de conscience en espoir, ce volet s'appuie sur des témoignages inspirants de jeunes ayant triomphé de leur dépendance, illustrant ainsi la possibilité d'une reconstruction sociale et personnelle réussie.
Le programme puise également sa force dans un axe religieux profond, qui utilise la symbolique et les valeurs spirituelles du mois de ramadan comme levier de changement.
Ce temps de réflexion sacralisé encourage la réforme intérieure et le retour vers un mode de vie sain, ancré dans la foi. Enfin, cette démarche est consolidée par un cadre juridique strict. En présentant les dispositions de la législation 03-25, l'Etat réaffirme sa détermination à combattre ce phénomène avec rigueur, offrant ainsi une réponse institutionnelle claire et dissuasive.

Lynda Louifi

MANIFESTATIONS DE FÉVRIER 1962 À OUARGLA

POUR UNE ALGÉRIE UNIE ET INDIVISIBLE

Soixante-quatre ans après les manifestations historiques du 27 février 1962 à Ouargla, l'Algérie a ravivé, jeudi dernier, le souvenir d'une manifestation populaire qui aura pesé de tout son poids dans la défense de l'intégrité territoriale et dans l'affirmation d'une souveraineté pleine et entière.



Non à la scission de l'Algérie.

Présidant l'ouverture des travaux, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a rappelé, avec gravité, la portée politique et symbolique de ces manifestations, affirmant qu'elles «ont traduit la volonté d'une nation convaincue de la justesse de sa cause, attachée à son droit à la liberté et à la souveraineté». Il a ajouté qu'elles ont également exprimé «clairement son ralliement à la direction de la Révolution et au Front de libération nationale (FLN), ainsi que son attachement à l'intégrité territoriale nationale». Il a soutenu que l'unité nationale est le fruit d'un engagement populaire, d'un serment scellé dans la lutte et consolidé par le sang des martyrs.
Le ministre a indiqué qu'à Ouargla, les populations des régions du Sud ont répondu à l'appel de la Révolution avec une détermination sans équivoque et une ferveur nationaliste exemplaire, expliquant que cette forte mobilisation a été «un désaveu de la politique coloniale et un message fort affirmant que l'Algérie est une et indivisible, et que le Sahara fut et restera une partie indissociable de l'Algérie». Dans un contexte où certaines manœuvres ont œuvré à détacher le Sahara du reste du territoire national, la clameur populaire venue du Sud a sonné comme le rappel cinglant que la terre algérienne ne se fragmente pas. Revenant sur la dimension stratégique de ces événements, M. Tacherift a souligné que ces manifestations «ont contribué à renforcer la position de la délégation algérienne en charge des négociations à Evian». Il a expliqué qu'elles lui ont donné «les moyens de rester ferme sur les constantes nationales, à leur tête l'unité territoriale et la pleine souveraineté», tout en affirmant que le FLN demeurait «le seul et unique représentant légitime du peuple algérien, conformément à la Déclaration du 1er-Novembre».
A l'heure où se jouait l'avenir du pays autour de la table des négociations, la rue de Ouargla a ainsi pesé dans la balance diplomatique. L'élan populaire a consolidé la légitimité de la délégation algérienne face aux tentatives de contournement et aux calculs politiques de la puissance coloniale. L'histoire retiendra que le Sud a été au centre du combat pour l'unité nationale.
Le ministre a estimé que cet anniversaire constitue également une opportunité pour saluer les efforts consentis par l'Etat, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, afin de «promouvoir les régions du Grand Sud et de concrétiser un développement équilibré, fidèle au legs des martyrs». Une manière d'inscrire la mémoire dans le présent et de relier le sacrifice d'hier aux chantiers d'aujourd'hui.
Les travaux de cette conférence, organisée au Centre national d'études et de recherche sur la résistance populaire, le Mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954, ont été marqués par des interventions approfondissant les dimensions historiques et nationales de cette étape charnière de la lutte du peuple algérien. Celle d'un point de bascule de la lutte nationale lorsque le Sud profond s'est levé pour proclamer que l'Algérie était une et indivisible.

Sihem Bounabi

Une date emblématique de l'unité nationale

À L'OCCASION du 27 février, le président du Conseil de la Nation, Azouz Nasri, a rappelé hier l'importance historique des manifestations survenues en 1962, qu'il considère comme une étape déterminante dans le parcours du peuple algérien. Selon lui, ces mobilisations ont témoigné d'un profond sens du patriotisme et d'un attachement indéfectible à l'unité et à la souveraineté du pays, tout en contrecarrant les plans de l'ancien colonisateur visant à isoler le Sahara de la mère patrie. Dans un message publié sur son compte officiel, M. Nasri a souligné que cette commémoration fait mémoire du soulèvement des habitants du Sud, qui ont renouvelé leur engagement pour la préservation de l'intégrité territoriale nationale. Il a salué leur courage et leur esprit de sacrifice, qui ont constitué un exemple de cohésion et de dévouement pour la défense de l'identité et de l'indépendance de l'Algérie. Le président du Conseil de la Nation a également rendu hommage aux martyrs tombés lors de ces événements, rappelant que leurs sacrifices demeurent une source d'inspiration pour les générations futures et un témoignage de la détermination permanente du peuple algérien à défendre sa terre et sa souveraineté.

ALGÉRIE-ÉGYPTE

Une coopération renforcée au service des citoyens

LE SECRÉTAIRE d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a reçu, jeudi au siège du ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur de la République arabe d'Egypte, Abdellatif Ellayeh. C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère. Cette rencontre a constitué une occasion de saluer la dynamique actuelle des relations bilatérales et le souci partagé des deux pays de renforcer la coopération dans divers domaines, conformément aux orientations des plus hautes autorités des deux États frères et dans un esprit de bénéfice mutuel. Les discussions ont mis l'accent sur l'importance du facteur humain comme moteur essentiel pour le développement et le renforcement des relations algéro-égyptiennes. Les interlocuteurs ont également abordé les moyens de renforcer la coopération dans le domaine consulaire, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des communautés nationales des deux pays. Ce dialogue s'inscrit dans la continuité des efforts visant à consolider les liens historiques et fraternels entre l'Algérie et l'Égypte, et à promouvoir un partenariat stratégique au service des populations des deux nations.

S. N.

FRONT EL-MOUSTAKBEL

Renforcer les liens sociaux, priorité du parti

LE PRÉSIDENT du parti Front El-Moustakbel, Fateh Boutbig, a lancé jeudi soir un appel à la consolidation des valeurs de solidarité, d'entraide et de service de l'intérêt général, lors d'un repas d'Iftar organisé à Laghouat.
S'exprimant en présence de cadres et militants du parti ainsi que de représentants de la société civile, M. Boutbig a insisté sur l'importance de la cohésion et de l'unité des rangs, qu'il a qualifiées de piliers de la stabilité et de la force du pays. «La force de notre société réside dans son unité, condition essentielle à sa réussite et à sa pérennité», a-t-il affirmé, rappelant que l'entraide sociale constitue une culture de société et un mode de vie reflétant le progrès et la cohésion des nations.
Au terme de son intervention, le président du Front El-Moustakbel a appelé à un renouveau de la proximité avec le citoyen et au renforcement de l'engagement au service de l'intérêt général, exprimant son souhait que la fraternité et l'unité continuent de régner en Algérie.

Aymen D.

FAKE NEWS

La ligne rouge pour les médias et influenceur

À L'ÉVIDENCE, garantir une information fiable et en temps opportun pour tous passe par le soutien renforcé de nos institutions médiatiques. Cela s'inscrit, d'ailleurs, dans le cadre d'une stratégie nationale qui a pour objectif de réguler et de professionnaliser l'ensemble du secteur des médias. C'est ce qu'a annoncé jeudi devant l'Assemblée populaire nationale (APN) le ministre de la Communication, Zoheir Bouamama.
Lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'APN, le ministre a d'abord souligné que, face à l'essor du numérique et à la prolifération des fake news, l'instauration d'un cadre réglementaire pour la production audiovisuelle s'inscrit dans une stratégie globale visant à «consolider les espaces médiatiques nationaux». Il a précisé que cette initiative tend à préserver «le tissu social et les intérêts de l'Algérie», ciblée selon lui par des «campagnes de désinformation et de falsification des faits».
Pour M. Bouamama, il est en outre crucial d'adopter une approche globale dans la perspective d'assurer aux citoyens un accès à une information rapide et fiable, et ce, pour protéger l'Algérie contre ceux qui «cherchent à freiner son retour en tant qu'État stratégique dans la région».
A ce propos, le ministre s'est félicité de l'engagement des professionnels des médias dans la lutte contre la désinformation, tout en soulignant la nécessité impérieuse de «soutenir et accompagner les institutions médiatiques afin qu'elles offrent des services d'excellence». Le ministre a, à ce titre, affirmé que la future «cité médiatique» d'Ouled Fayet, une initiative du président de la République Abdelmadjid Tebboune, constitue une étape décisive allant précisément dans ce sens. Concernant les contenus diffusés sur les réseaux sociaux, M. Bouamama a avancé que l'activité des influenceurs ne relève pas du champ médiatique réglementé. Toutefois, il a déclaré que «la majorité de ces influenceurs s'inscrit dans la dynamique des efforts de l'État pour améliorer la qualité des contenus».
Du reste, l'orateur a dit que la loi impose aux organes audiovisuels de respecter «le référent religieux et les constantes nationales». Selon les précisions du ministre, des mesures ont été prises, allant jusqu'à «la suspension de certaines séries ou chaînes», mais il a salué les productions qui «ont incité les Algériens à renouer avec les chaînes nationales». À cette occasion, le ministre a fait savoir que le ministère s'attelle notamment à «l'élaboration d'un projet de décret exécutif relatif à la production audiovisuelle et aux autorisations de tournage, tout en finalisant les décrets exécutifs et en prenant l'ensemble des mesures y afférentes».

Khalil Aouir



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Saidal s'allie à Sanofi pour produire des vaccins

UN PROTOCOLE d'accord majeur a été signé ce jeudi entre le Groupe Saidal et la filiale vaccins du laboratoire Sanofi, visant le développement et la production de plusieurs vaccins à usage humain en Algérie. Cette initiative, qui s'inscrit dans une stratégie nationale d'autonomie pharmaceutique, permettra de renforcer considérablement les capacités industrielles locales dans le secteur médical. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de Saidal.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du ministère de l'Industrie Pharmaceutique, en présence du ministre, Dr Ouacim Kouidri. L'accord a été paraphé par Dr Belkhelfa Mourad, Directeur Général du Groupe Saidal, et M. Jean-Philippe Proust, Directeur de la filiale vaccins de Sanofi.

Selon les responsables, ce partenariat repose sur le transfert de technologies avancées et sur la consolidation des infrastructures de production locales. Il garantit ainsi la disponibilité de vaccins pour la population algérienne et consolide la sécurité sanitaire nationale.

La même source a souligné que cet accord s'inscrit dans la dynamique globale de renforcement des capacités nationales dans l'industrie pharmaceutique, conformément aux directives gouvernementales visant à réduire la dépendance aux importations et à développer une industrie de pointe capable de répondre aux besoins internes et régionaux.

Hamid B.

MODERNISATION DES PORTS

Béjaïa reçoit des chariots élévateurs et pelles mécaniques

LE PORT de Béjaïa a réceptionné un nouveau lot d'équipements de pointe, comprenant 14 chariots élévateurs et deux pelles mécaniques. Ces acquisitions viennent renforcer les capacités de manutention et de chargement de l'infrastructure portuaire, permettant ainsi d'optimiser les opérations quotidiennes.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un programme national visant le développement et la modernisation des ports algériens. L'objectif est d'améliorer les performances logistiques, d'assurer le respect des standards les plus stricts en matière de sécurité et de qualité, et de consolider la compétitivité des infrastructures portuaires, tout en contribuant à la dynamique du développement économique, tant au niveau national qu'international.

M. B.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Algérie mise sur ses semences

Le ministère de l'Agriculture lance un programme ambitieux pour produire localement semences et plants, et réduire ainsi progressivement la dépendance aux importations. Entre laboratoires de pointe, fermes modèles et silos stratégiques, Blida devient un laboratoire de l'autonomie agricole, où science, technologie et partenariats avec les agriculteurs ouvrent la voie à la sécurité alimentaire nationale.



Un programme ambitieux.

Le ministre a annoncé, jeudi dernier, lors de sa visite à Blida, un programme ambitieux visant à réduire progressivement l'importation des semences et des plants, notamment pour les cultures maraîchères, afin de garantir la sécurité alimentaire et réduire la facture des importations. Il a précisé que l'intégration des technologies modernes dans l'agriculture, en particulier pour la production locale de semences et de plants, constitue un axe prioritaire du ministère, avec une orientation vers l'exportation. Dans ce cadre, un pôle de production de semences est en préparation entre les wilayas de Ghardaïa et d'El-Ménia.

Accompagné du wali de Blida, Djamel Eddine Hashas, ainsi que des autorités civiles et militaires, le ministre a débuté sa visite aux laboratoires Vitro-Plant Algérie, fruit d'un partenariat algéro-italien, parmi les plus avancés dans la production d'arbres fruitiers par culture in vitro. Cette pépinière produit chaque année près de 15 millions de plants, couvrant les besoins du marché national et s'orientant également vers l'exportation.

Le ministre a salué cette structure comme exemple de l'alliance entre recherche scientifique, expertise algérienne et jeunes compétences pour réduire les importations et renforcer la production locale.

Le ministre et sa délégation ont ensuite visité la ferme modèle Bassatine Yessad, qui s'étend sur 340 hectares et applique des techniques modernes d'agriculture intensive, notamment l'agriculture intensive permettant la plantation de 1 600 arbustes par hectare contre 800 auparavant, la gestion intelligente de l'eau et la lutte automatisée contre les maladies.

Ce projet illustre la réussite d'un partenariat public-privé et contribue à améliorer la productivité, la qualité ainsi que l'emploi local.

A El-Affroun, le ministre a inspecté l'avancée des travaux d'un silo stratégique d'une capacité d'un million de quintaux, dont la mise en service est prévue à la fin de l'année. Cette infrastructure s'inscrit dans le cadre du programme national visant à renforcer la sécurité alimentaire et la stabilité des marchés.

Sur le chemin vers d'autres exploitations, M. Oualid a rencontré des éleveurs de la commune de Béni Tamou, qui ont évoqué les difficultés liées aux aliments subventionnés et aux lourdeurs administratives.

Le ministre a indiqué que la numérisation constitue la voie choisie pour alléger les procédures et faciliter l'activité des créateurs de richesse.

La visite s'est achevée par une rencontre avec des agriculteurs et éleveurs de la wilaya, où le ministre a présenté les axes principaux du plan sectoriel 2026/2027.

Ce plan prévoit la mise en place d'un système national d'information unifié, l'élaboration d'une nouvelle loi sur les terres agricoles, la révision de la politique de subventions, le développement d'aliments alternatifs pour le bétail afin de réduire le coût de la viande rouge, la production locale de semences hybrides ainsi que la modernisation et la mécanisation des coopératives.

S'adressant à la presse, M. Oualid a souligné : «Notre message est clair : la sécurité alimentaire n'est pas un slogan, mais un processus de réforme global fondé sur la science, la technologie et un partenariat avec les agriculteurs et les investisseurs. Blida est une wilaya modèle dans l'adoption de la technologie et de la recherche scientifique dans l'activité agricole, et nous voulons que ces pratiques se généralisent à l'échelle nationale.»

T. Bouhamidi

COUP D'ENVOI DU SALON DE L'HABILLEMENT ET DES TEXTILES

Le Made in Algeria prend le large depuis Mostaganem

LE SALON de l'habillement et des industries textiles, organisé à Mostaganem, a été inauguré jeudi par le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, en présence du wali Ahmed Boudouh. Cette manifestation, marquée par la première opération d'exportation de vêtements pour enfants vers la Mauritanie, s'inscrit dans les efforts visant à dynamiser la filière textile nationale, à valoriser la production locale et renforcer l'ouverture du secteur sur les marchés extérieurs.

Ce salon, organisé dans l'enceinte du centre commercial AZ à Mostaganem, a enregistré la participation de plus de 70 opérateurs économiques provenant de différentes wilayas du pays. Cette forte présence témoigne du développement progressif de la filière textile et habillement en Algérie, ainsi que des efforts déployés pour valoriser le savoir-faire national. L'événement s'inscrit ainsi dans la continuité de deux éditions précédentes. La première a été organisée à Ghardaïa et consacrée aux vêtements pour enfants, tandis que la deuxième s'était tenue à Alger et avait mis en avant des marques internationales fabriquées localement.

Lors de sa visite des différents stands de l'exposition, le ministre a pris connaissance des capacités de production des exposants ainsi que des opportunités offertes pour développer l'exportation. Il a salué les efforts des opérateurs économiques dans la promotion du secteur textile et a insisté sur la nécessité d'intensifier l'accompagnement des entreprises nationales pour faciliter leur accès aux marchés étrangers et renforcer la présence du produit algérien à l'international.

M. Rezig a expliqué que l'édition actuelle englobe l'ensemble de la filière textile, dans le but de mettre en avant les importantes capacités de l'industrie nationale. Il a rappelé que l'Algérie compte aujourd'hui 27 marques internationales fabriquées localement à travers le territoire national. Ce résultat s'inscrit dans la politique économique menée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à consolider l'industrie nationale et encourager l'investissement productif. Dans le même contexte, le ministre a indiqué que l'opération d'exportation de vêtements pour enfants, supervisée par le regroupement industriel du textile de Ghardaïa, sera suivie d'autres opérations d'exportation à l'avenir. Il a ajouté que le salon s'inscrit dans le cadre d'une stratégie visant à rapprocher les opérateurs économiques les uns des autres, à réduire la facture des importations et à approvisionner le marché national en vêtements algériens fabriqués localement à 100 %. Le salon constitue ainsi une nouvelle étape dans la promotion du label «Made in Algeria» et dans le renforcement de la place de l'industrie textile nationale sur les marchés régionaux et internationaux.

Brahim Mazi

LOGEMENT ET URBANISME

Belaribi exige des résultats sur le terrain

Dans un contexte où le développement urbain et la réalisation des projets de logement demeurent au cœur des préoccupations citoyennes, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a souligné l'importance de «redoubler d'efforts sur le terrain» et d'»accélérer le rythme de réalisation des projets programmés». C'est ce qu'indique, avant-hier, un communiqué du ministère.



Mohamed Tarek Belaribi.

Le ministre s'exprimait lors du lancement, mercredi au siège de son département ministériel, d'une série de réunions d'évaluation consacrées aux directeurs exécutifs locaux du secteur à travers les différentes wilayas du pays. Ce programme d'action, qui prévoit de couvrir jusqu'à quatre wilayas par jour, a pour objectif de dresser un bilan global des réalisations et de suivre de près l'état d'avancement des projets, afin de s'assurer que les programmes de logement toutes formules confondues, les projets d'équipements publics et les opérations d'aménagement urbain avancent conformément aux engagements et aux délais fixés.

Belaribi a souligné que ces réunions ne sont pas de simples formalités administratives, mais un instrument de suivi rigoureux destiné à renforcer la coordination entre l'administration centrale et les services locaux. «Notre mission est de transformer les plans en réalisations concrètes sur le terrain», a-t-il déclaré, ajoutant que le citoyen «n'attend pas de nous des justifications, mais des actes. Notre performance se mesure sur la base des résultats tangibles».

Lors de son allocution, Mohamed Tarek Belaribi a insisté sur plusieurs axes prioritaires pour le secteur. Il a appelé à respecter scrupuleusement les délais contractuels et à consacrer la souveraineté numérique comme «pilier fondamental» de la stratégie de l'habitat et de l'urbanisme. Il a également mis en garde contre toutes les formes de bureaucratie et d'inertie administrative, considérées comme des freins majeurs à l'efficacité et à la rapidité d'exécution des projets.

En outre, le ministre a rappelé l'importance de l'amélioration qualitative des travaux et de la coordination entre services centraux et locaux. À cette fin, il a évoqué l'introduction de «nouveaux mécanismes» visant à assurer un suivi plus précis et une gestion optimale des projets. Selon lui, il s'agit d'une démarche globale pour «mesurer la performance non pas sur le papier, mais dans les quartiers, les villes et les wilayas où les citoyens vivent et attendent des solutions concrètes».

Ces instructions interviennent alors que le secteur de l'habitat connaît une phase cruciale, avec un ensemble de programmes ambitieux destinés à répondre à la demande croissante de logement et à améliorer les infrastructures publiques dans tout le pays. Le ministre Belaribi a rappelé que la réussite de ces programmes conditionne non seulement la satisfaction des citoyens, mais également la consolidation d'une image positive de l'administration et de la capacité de l'État à transformer les engagements en résultats tangibles.

L'angle adopté par le ministère se veut résolument pratique et opérationnel, à savoir un suivi de proximité, des rapports de terrain et une évaluation rigoureuse de chaque projet, afin de garantir que chaque initiative en matière de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire atteigne ses objectifs. Pour le ministre, la clé de la réussite réside dans la mobilisation de toutes les équipes, la suppression des lenteurs administratives et la mise en œuvre d'une coordination efficace, du niveau central jusqu'au terrain.

Par ailleurs, Mohamed Tarek Belaribi a informé l'assistance que le temps des promesses est révolu, place aux réalisations concrètes. «Chaque chantier, chaque projet, chaque logement achevé est une preuve que notre engagement envers les citoyens se traduit par des actes», a-t-il exigé. Une feuille de route ambitieuse et structurée se dessine ainsi pour l'ensemble du secteur, avec pour horizon la réalisation d'une vision d'habitat et de villes modernes, efficaces et durables.

Aymen D.

IN SALAH-TAMANRASSET

60 000 m³ d'eau traitée par jour pour le Grand Sud

FACE aux défis posés par la salinité des nappes phréatiques dans le Grand Sud, les stations de déminéralisation s'imposent comme un maillon stratégique pour garantir un accès durable à une eau potable de qualité. C'est dans cette optique que le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a lancé à In Salah les travaux d'une deuxième station de déminéralisation d'une capacité de 60 000 m³ par jour, appelée à renforcer significativement le transfert d'eau vers Tamanrasset et à sécuriser l'approvisionnement des populations.

La nouvelle infrastructure sera implantée à proximité de l'ancienne station. Elle vise à améliorer l'approvisionnement en eau potable de qualité dans la wilaya d'In Salah, dont la nappe phréatique se caractérise par un taux élevé de salinité, ainsi que dans celle de Tamanrasset, alimentée via un système de transfert s'étendant sur 750 kilomètres. Le projet devra également soutenir la dynamique de développement dans les deux collectivités.

S'exprimant en marge de la cérémonie de lancement, tenue jeudi, en présence des autorités locales des deux wilayas, le ministre a précisé que cette opération a été engagée sur instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer l'alimentation en eau des citoyens, à améliorer la qualité du service public et à accompagner le développement local. Selon les données communiquées, cette station contribuera à l'atteinte de l'objectif de transfert d'un volume global de 100 000 m³ par jour d'eau traitée vers la wilaya de Tamanrasset.

Confié à des entreprises nationales spécialisées, le projet, dont le délai de réalisation est fixé à 13 mois, est présenté comme une infrastructure structurante. Il devrait permettre une amélioration notable de la qualité de l'eau potable, un renforcement de la mobilisation des ressources hydriques et une meilleure sécurisation de l'approvisionnement dans la région, tout en impulsant le développement socioéconomique local.

Rim Boukhari

DÉCÈS, INVALIDITÉ OU ALÉAS FINANCIERS

La NESDA met ses entrepreneurs à l'abri des imprévus

L'AGENCE nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) a conclu une convention-cadre avec la société publique TALA Assurances en vue de lancer une couverture d'assurance dédiée aux porteurs de projets soutenus par le dispositif de l'Agence, a indiqué un communiqué de la NESDA. Signée en marge d'une rencontre tenue jeudi, consacrée au renforcement des mécanismes d'accompagnement et d'assurance au profit des micro-entreprises, cette convention prévoit la mise en place d'une couverture au bénéfice des porteurs de projets financés dans le cadre du dispositif NESDA. Celle-ci inclut les risques de décès et d'invalidité totale et permanente, tout en garantissant le remboursement du solde restant du prêt non rémunéré (PNR) en cas de survenance de l'un des risques couverts. L'objectif est de protéger les bénéficiaires et leurs familles, tout en assurant la pérennité des projets financés. À cette occasion, le directeur général de la NESDA, Bilal Achacha, a affirmé que cet accord s'inscrit dans la vision stratégique de l'Agence visant à consolider les mécanismes de protection sociale et financière au profit des porteurs de projets. Il a souligné que cette démarche consacre une approche inclusive, qui ne se limite pas au financement, mais s'étend à la durabilité de l'activité économique et à l'accompagnement de l'entrepreneur à toutes les étapes de son parcours. De son côté, le directeur général de TALA Assurances, Nabil Heddouche, a indiqué que ce partenariat traduit l'engagement de l'entreprise à soutenir la dynamique entrepreneuriale en Algérie.

R. B.

VISITE SURPRISE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Un tour d'horizon des grands chantiers de la capitale

LE MINISTRE des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a effectué jeudi soir une visite inopinée sur plusieurs chantiers stratégiques à Alger, témoignant de l'importance accordée par le gouvernement au suivi direct des projets d'infrastructures et à l'accélération des travaux. Selon le communiqué du ministère, M. Djellaoui s'est d'abord rendu sur le site du projet de la route de l'expansion touristique à Sidi Fredj et Palm Beach, où il a examiné la construction d'un ouvrage d'art. Il s'est ensuite déplacé à la pénétrante « Hamissi « dans la commune de Zéralda, avant de s'enquérir de l'avancement de la pénétrante des Annassers, qui prévoit la construction d'un ouvrage d'art reliant les Annassers aux communes de Gué de Constantine et Birkhadem, jusqu'à la route nationale RN1 via Garidi. Le ministre a également inspecté le projet de réalisation de l'échangeur de la RN1 à Birkhadem, ainsi que le dédoublement de la RN63 reliant Birkhadem à Saoula, afin de fluidifier la circulation et renforcer la sécurité routière. Enfin, Abdelkader Djellaoui s'est rendu sur le dernier tronçon de la route reliant l'échangeur du 5-Juillet à Khraicia, où il a suivi l'avancée de la construction du grand pont, et a visité le chantier du tunnel de la commune de Chéraga sur la RN41.

Hamid B.

OUVERTURE DE LA 18E ÉDITION DES DOUROUS MOHAMMADIA À ORAN

La science au service du Coran

LE MINISTRE des Affaires religieuses et des Wakfs, le Dr Youssef Belmehdi, a inauguré, jeudi à Oran, la 18e édition des Dourous Mohammadia, organisée par la zaouïa El Hebria El Belkaïdia, située dans la commune de Sidi Maârouf, sous le thème « Les efforts des maîtres soufis au service du Saint Coran et des sciences de la charia ».

Cette rencontre scientifique se tient en présence d'oulémas et de chercheurs venus d'Algérie et de plusieurs pays, notamment d'Égypte, du Liban, de Turquie, d'Irak, de Tunisie, de Syrie et du Soudan. Elle met en lumière le rôle des zaouïas dans la transmission du savoir religieux, la préservation du référent national ainsi que la promotion des valeurs de modération et de juste milieu.

Prévue du 26 février au 7 mars, cette 18e édition s'inscrit dans la continuité d'un rendez-vous scientifique et spirituel devenu une tradition annuelle, consacré à l'enrichissement du débat intellectuel autour des sciences islamiques et du patrimoine soufi.

Le programme comprend une série de conférences et d'interventions académiques animées par des spécialistes et des chercheurs, portant notamment sur la contribution des maîtres soufis au service du Saint Coran et des sciences de la charia, tout en favorisant l'échange des expériences et le dialogue scientifique entre les participants.

Prenant la parole à l'ouverture de cette 18e édition, le ministre a d'emblée mis en avant la portée scientifique du thème retenu cette année : « Le thème de cette année est un thème distingué, car nous mettons en lumière ceux qui ont servi le Saint Coran par la science, l'enseignement, la mémorisation, la récitation, ainsi que par l'écriture et l'exégèse dans divers domaines », a-t-il déclaré devant un parterre d'oulémas et de chercheurs.

Développant son propos, M. Belmehdi a également souligné que la présence de savants venus de différents pays contribue à la promotion de l'école scientifique algérienne, riche de ses zaouïas, de ses oulémas et de ses cheikhs.

Il a rappelé l'apport historique des savants algériens dans la diffusion du savoir religieux à l'échelle africaine ainsi qu'au-delà, notamment en Afrique et en Europe, citant notamment Sidi Mohamed Abdelkrim El Maghili, qui a œuvré à la propagation du Coran et de la Sunna en Afrique.

Il a également salué l'héritage scientifique de Sidi Mohamed Abdelatif Belkaïd ainsi que celui de son père, soulignant leur rôle dans la promotion de l'enseignement religieux et la transmission du savoir, tout en poursuivant cette tradition scientifique à travers les générations successives.

Dans le même sillage, le ministre a souligné que ces figures savantes « ont servi les sciences de la charia, qu'il s'agisse des sciences des finalités, des sciences instrumentales ou des sciences des objectifs », laissant derrière elles un patrimoine scientifique considérable. « Leurs ouvrages enrichissent les bibliothèques arabes et islamiques, ils sont des références pour les étudiants et les chercheurs, et des sources pour la préparation de mémoires de master et de thèses de doctorat », a-t-il affirmé.

D'Oran, Brahim Mazi

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un Ramadan pensé pour les étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a lancé un programme spécial visant à améliorer les prestations offertes aux étudiants dans les résidences universitaires à travers le pays, pendant le mois de Ramadan. Il s'agit de garantir un cadre de vie familier et confortable, tout en respectant le caractère spirituel et culturel du mois sacré.



Des prestations améliorées.

Le conseiller du ministre, Daoudi Abdel Jabbar, a précisé hier que ce programme vise à offrir des prestations universitaires « de qualité » et à renforcer l'esprit familial au sein des cités universitaires, qui accueillent près de 568 000 étudiants. Une attention particulière est portée sur la restauration universitaire, avec l'élaboration d'un programme alimentaire équilibré comprenant des repas traditionnels et le S'hour, tout en respectant strictement les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire. Ces repas sont préparés par un personnel qualifié et distribués au prix symbolique de 1,2 DA.

« Lors du premier jour de Ramadan, 887.281 repas (iftar et s'hour) ont été servis dans les 429 résidences universitaires à l'échelle nationale », a précisé M. Daoudi, soulignant le sérieux et la régularité du dispositif. Pour garantir la qualité et la conformité des prestations, des mesures préventives ont été mises en place afin d'assurer que tous les produits alimentaires reçus respectent les cahiers des charges en vigueur.

Outre la restauration, le ministère mise sur la modernisation et la digitalisation de la gestion des œuvres sociales. Des plateformes numériques, telles que « inchighalati », ont été mises à disposition des étudiants pour signaler toute lacune dans les prestations ou formuler leurs préoccupations. Cette démarche s'inscrit dans la politique de suivi et d'amélioration continue des services universitaires.

Une nouveauté majeure a été introduite cette année : une nouvelle plateforme numérique permettant aux étudiants de choisir leur restaurant universitaire et le type de repas (petit-déjeuner, déjeuner ou dîner) tout au long de l'année. Cette initiative favorise une gestion intelligente des ressources, une meilleure planification et la rationalisation des dépenses publiques, tout en offrant un suivi précis de la consommation réelle.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, effectue, depuis le début du Ramadan, des visites inopinées dans plusieurs cités universitaires afin de constater sur le terrain la qualité des prestations et de partager le repas de rupture de jeûne avec les étudiants. Ces visites permettent d'évaluer directement le dispositif et de renforcer la proximité entre l'administration et les étudiants.

Sur le plan religieux et culturel, les résidences universitaires organisent diverses activités visant à enrichir la vie des étudiants pendant le Ramadan. Des concours religieux, des spectacles de théâtre, des campagnes de sensibilisation sur la nutrition saine et des opérations de don de sang sont ainsi régulièrement proposés. Des iftars collectifs réunissant étudiants algériens et étrangers sont également organisés pour renforcer l'esprit de solidarité et de partage.

Enfin, le ministère veille à adapter les horaires du transport universitaire afin de faciliter les déplacements des étudiants pendant le mois sacré. Les informations relatives aux transports peuvent être consultées via la plateforme « My Bus », en coordination avec les services pédagogiques, garantissant ainsi un suivi optimal et un confort accru pour tous les étudiants.

Avec ce dispositif global, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique entend transformer le Ramadan en un moment de bien-être, de spiritualité et d'épanouissement pour l'ensemble des étudiants, tout en renforçant la qualité et la modernité des services universitaires à l'échelle nationale.

S. Ould Brahim

GESTION DES FONDS SOCIAUX

Le ministère de l'Education impose la discipline

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale hausse le ton. Dans une correspondance officielle adressée aux directeurs de l'éducation à travers les différentes wilayas du pays, le département ministériel appelle à une application rigoureuse du budget des œuvres sociales au titre de l'exercice 2026.

L'objectif est de garantir une gestion optimale de l'enveloppe financière allouée au profit des travailleurs du secteur et assurer une exploitation efficace des crédits disponibles au niveau régional.

Le ministère rappelle que l'exécution du budget des œuvres sociales relève de la responsabilité directe des directeurs de l'éducation, conformément aux orientations du ministre. Ces derniers sont ainsi appelés à veiller personnellement au respect des cadres réglementaires fixés et à la bonne orientation des fonds vers les objectifs arrêtés. Les œuvres sociales constituent, faut-t-il le souligner, un levier essentiel d'amélioration des conditions professionnelles et sociales des enseignants et des différents personnels du secteur. Elles couvrent généralement plusieurs volets, notamment les aides sociales et financières, les prestations de solidarité en cas de situations particulières, le soutien aux activités culturelles et de loisirs et l'accompagnement dans les domaines de la santé et du bien-être.

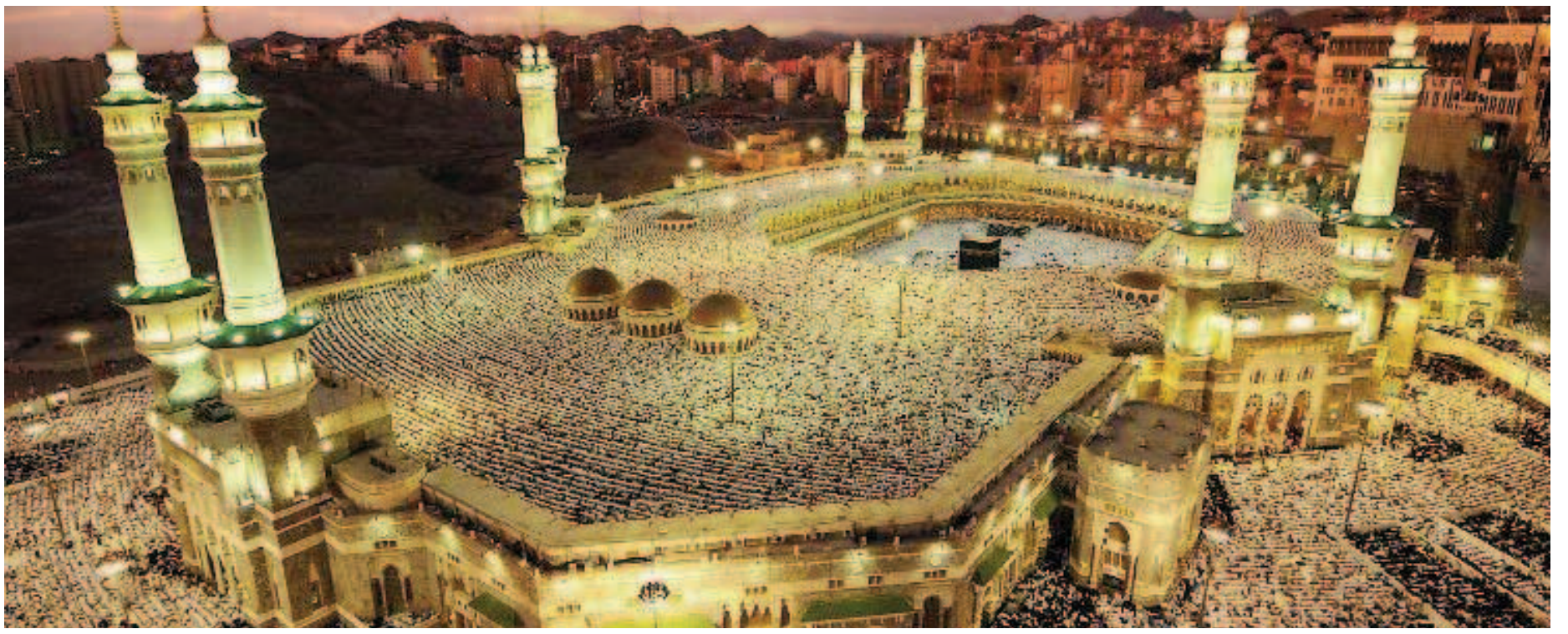
La correspondance souligne que l'enveloppe financière dédiée aux œuvres sociales a enregistré une amélioration par rapport à l'année précédente. Une évolution qui impose, selon le ministère, une gestion encore plus rigoureuse afin que les retombées profitent concrètement aux enseignants et aux différents travailleurs du secteur. Dans ce contexte, les directeurs de l'éducation sont invités à instruire les gestionnaires financiers des œuvres sociales au niveau des wilayas, placés sous leur autorité, pour assurer un suivi minutieux des opérations budgétaires. Il s'agit notamment de veiller à la consommation appropriée des crédits et à leur affectation conformément aux objectifs fixés.

Le ministère insiste enfin sur l'importance d'accorder à ces orientations, la plus grande importance afin d'en garantir l'application effective sur le terrain et d'atteindre les résultats attendus.

À travers ces directives, les pouvoirs publics entendent renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion des œuvres sociales, un volet essentiel pour l'amélioration des conditions professionnelles et sociales des travailleurs de l'éducation.

Lynda Louifi

RAMADAN, CE MOIS DE JEÛNE, DE PIETE ET DE SACRIFICE, FACE A LA MONDIALISATION DEVORANTE



Par Cheikh Tahar Badaoui

CURE DE LA PASSION

Sous une autre optique, le jeûne du Ramadan se présente comme une cure de la passion. Celle-ci, vouée aux images, est le lot des cœurs dépourvus d'amour de Dieu, Seigneur, Maître des mondes. Les cœurs qui s'en détournent le remplacent par un autre objet d'amour qu'on vénère, à l'image d'une vulgaire idole des païens.

Si le cœur déborde d'amour pour Allah son Créateur et de désir ardent de contempler sa Lumière, alors la passion pour les images lui sera épargnée et en sera définitivement guéri. Les Versets 23 et 24 de la Sourate dite « Yousuf » (Joseph) expliquent aisément que la droiture et l'amour de Dieu, constituent une immunité sans égal mettant l'homme à l'abri de ces tourments passionnels : « Or celle qui l'avait reçut dans sa demeure essaya de le séduire. Et elle ferma bien les portes et lui dit : « Viens, je suis prête pour Toi. Il dit : qu'Allah m'en préserve. C'est mon maître (en faisant allusion à son époux) qui m'a accordé bon accueil. Vraiment les injustes ne réussissent jamais. Et, elle le désira. Et Il l'aurait désirée, n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi Nous l'avons éloigné du mal et de la turpitude. Il fût certes l'un de Nos serviteurs élus. ». Il est aisément claire de comprendre par là, que la sincérité repousse la passion bestiale, mais une sincérité à base d'amour divin, illuminée de la crainte de Dieu.

La passion se compose de deux éléments à savoir : l'appréciation de l'être qu'on aime et le désir ardent de l'atteindre. Grâce au jeûne véritable du Ramadan, le fidèle, par l'évasion du moi, jouit d'une ascension spirituelle propre par laquelle il n'arrive à aimer que Dieu son Seigneur et n'adorer que son Maître, auquel il se soumet corps et âme, seulement pour bénéficier de Son agrément suprême. Il devient pour lui le Désir des désirs et la Passion des passions. Cependant, le Prophète Salut Divin Sur Lui nous confirme cette vérité en disant que : « Nul ne peut atteindre l'apogée de sa foi que si sa passion humaine s'incruste comme il faut dans la mission dont je suis chargé. ».

RAMADAN ET LE SAINT CORAN

Dans le Saint Coran, Dieu, Gloire et Pureté à Lui seul, dit : « Le mois de Ramadan, au cours duquel le Coran fut révélé comme guide pour les hommes et preuves claires de la bonne direction et du bon discernement. » (Verset 184 de la Sourate dite « La Vache » Ce verset donne la raison principale de l'institution du jeûne au cours du mois de Ramadan à savoir que la Révélation du Saint Coran s'est faite en ce mois béni.

Sachant que le Coran est le meilleur moyen de purifier son cœur et d'élever son âme, il n'y a donc pas de meilleure façon de remercier Dieu de ce bienfait et l'adorer en ce mois où fût descendu le Coran que cet acte qui purifie le cœur et élève l'âme spirituellement, en l'occurrence le jeûne. Ceci nous amène à voir dans les développements suivants les débuts de la Révélation coranique, le processus d'évolution et la finalité de ce Livre sacré rendant hommage aux hommes de science et incitant sans trêve, à la recherche dans tous les domaines de la vie. Dans la Sourate dite du « Destin »ou des « Décisions » Dieu, Grâce à Lui Seul, énonce :

«Nous l'avons certes, fait révélé (le Coran) pendant la nuit de la Destinée. As - Tu idée de ce qu'est la nuit de la Destinée ? La nuit de la Destinée est préférée à mille mois. Durant celle-ci, descendent les Anges ainsi que l'Esprit (Gabriel) selon la Volonté de leur Seigneur par l'accomplissement de tout ordre. Elle demeure paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. ».

C'est dans cette nuit qu'a débuté la Révélation du Saint Coran.

Elle est une nuit bénie, située au mois de Ramadan où le Livre céleste fût descendu en une seule fois de la Tablette Gardée à la Demeure de la Puissance dans le Ciel inférieur, puis il fût révélé au fur et à mesure selon les circonstances durant vingt trois années au Messager de Dieu qu'Allah Le comble de sa Grâce à jamais. Puis pour montrer la valeur de cette nuit, Dieu dit à son Prophète :

« As- Tu idée de ce qu'est la nuit de la Destinée ? La nuit de la Destinée est préférée à mille mois. ».

A ce propos l'éminent exégète Mudjahed raconte : « Parmi les fils d'Israël, il y avait un homme très pieux qui passait la nuit en priant et la journée en combattant les ennemis de Dieu, et durant mille mois (soit environ quatre vingt trois années.) Les compagnons du Prophète que Dieu agrée leur âme, s'étonnèrent de son faire. Dieu pour répondre à cet égarement fit descendre cette Sourate pour montrer les valeurs intrinsèques de ce mois de jeûne d'une part et d'autre part inciter à suivre l'exemple de ce vertueux fidèle en priant seulement cette veillée dite de « la Destinée ». Quiconque serait ainsi en mesure d'égaler les efforts de ce fidèle par la Grâce de Dieu qui lui réduit mille mois de piété et de lutte légitime en une seule nuit bénie, la nuit de « la Destinée ».

Durant cette nuit et jusqu'à l'aurore, en vertu de sa valeur et de ses mérites, une multitude d'Anges descendent avec des bénédictions et de la clémence à tous ceux qui en demandent par leur comportement vertueux, comme lorsqu'ils descendent pour écouter les récitations ça et là du Coran, ou pour entendre ceux qui se réunissent pour prier et implorer Dieu en les comblant de leur lumière, de même pour mettre leurs ailes au service de celui qui apprend, recherche la science, par égard pour lui.

Il n'y aura toute cette nuit que paix et salut jusqu'à l'aube, que certains élus arrivent d'ailleurs à contempler et à en déguster les délices.

Cette nuit se distingue par rapport aux autres nuits de l'année en ce qu'elle se présente comme si elle était éclairée par une pleine lune, sereine ; on n'y sent ni chaleur ni froid, le soleil du lendemain aura une faible lumière. Pour en profiter, le Saint Prophète, de Son vivant, faisait sa retraite spirituelle (I'tikaf) durant les derniers jours du mois de Ramadan et incitant ses épouses à en faire autant.

Le grand jurisconsulte Malek ben Anes a dit que « les hommes se doivent de rechercher cette nuit par plus de prières, durant toute la dernière décade du mois de Ramadan sans se limiter à une nuit précise et d'y multiplier leurs invocations surtout dans les nuits impaires commentant ainsi les recommandations prophétiques. Notre mère épouse du Prophète 'Aïcha que Dieu agrée son âme dit un jour au Prophète : Si j'arrive à contempler cette nuit, qu'est ce que je devrais implorer ? Le Prophète lui répondit : « Dis : Grand Dieu Tu es le Pardonneur par excellence, Tu aimes le Pardon, Pardonne moi. ».

LA REVELATION DU MOIS DE RAMADAN

Le Saint Coran fût révélé en effet, entièrement dans sa totalité, la nuit du Destin : (parmi les dernières nuits impaires, selon les définitions du Prophète) d'abord, par Dieu Maître des mondes, Gloire et Pureté à Lui Seul, à l'Ange Gabriel, puis, Celui-ci le communiqua par la Volonté de Dieu, à notre Vénéré Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui, d'une manière graduelle et progressive au gré des événements, durant plus de vingt trois années, en fonction des besoins incessants des hommes et des problèmes y afférents : soit, pendant dix années à la Mecque et treize à Médina ; d'où les Sourates et Versets mecquois et médinois.

La Révélation mecquoise tint à ramener les hommes, par le témoignage de l 'Unicité, réceptacle des croyances et fondements des lois, à n'adorer qu'un Seul et Unique Dieu Allah et à éliminer des esprits, toutes formes de polythéisme, d'idolâtrie et de mécréance.

La Révélation médinoise, quant à elle, se présenta comme étant une législation réglementant, hormis celle en rapport avec le jeûne et le pèlerinage, les relations d'un jeune Etat fondé sur l'égalité sociale, la fraternité et la justice, vis-à-vis d'une communauté aussi confuse qu'hétérogène : (trois tribus juives et deux tribus arabes « El Aouss » et « El Khazradj »).

Pour ce qui est de la révélation du Saint Coran, notre Mère Noble 'Aïcha, épouse du Prophète que Dieu l'agrée, raconte, comme le rapportent plusieurs sources officielles : « Les visions pieuses Lui furent au début de la Révélation. Le Messager de Dieu, Salut Divin Sur Lui, ne voyait l'une d'elles, sans qu'elle soit telle la clarté de l'aube. Puis, le Prophète aimant la retraite, se retirait dans une grotte appelée « Héra » où il s'adonnait à des pratiques cultuelles, (surtout de méditation), après avoir emporté avec lui de quoi se nourrir, pendant cette période d'isolement. Ensuite, il retournait chez lui pour demander à son épouse Dame Noble Khadîdja, Mère des croyants, que Dieu l'agrée et l'accueille parmi les Siens, de lui préparer de nouveau sa nourriture et retourner poursuivre sa cure spirituelle, jusqu'à ce que la Vérité lui fût rapportée dans la grotte susvisée.

MARCHÉS DE RAMADHAN À EL TARF

La direction du commerce intensifie les contrôles

À L'APPROCHE du mois de Ramadhan, la direction du commerce de la wilaya d'El Tarf a déployé un dispositif renforcé de contrôle comprenant 57 brigades et 114 agents, chargés d'encadrer les pratiques commerciales, de lutter contre la fraude et d'assurer la disponibilité des produits alimentaires de large consommation à des prix accessibles. C'est ce qu'a indiqué à l'APS cette direction.

Le chef du service de protection des consommateurs et de répression des fraudes, Messaoud Nouacer, a précisé à l'APS que les 114 fonctionnaires mobilisés dans ce cadre appartiennent à 27 brigades de contrôle des pratiques commerciales et à 30 brigades de répression des fraudes.

Les brigades en question intensifient leurs sorties quotidiennes dans les marchés de gros et de détail, selon la même source qui a rappelé qu'à l'approche du mois sacré de Ramadhan, ce ne sont pas moins de 8 marchés de proximité qui avaient été ouverts dans plusieurs communes de la wilaya.

Les mesures prises par les services de la direction du commerce s'inscrivent dans le cadre d'un programme national visant à réguler le marché pendant le mois de Ramadhan afin d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires de base, a souligné la même source.

R. R.

KHENCHELA RENFORCE SES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES

Douze transformateurs mis en service

PAS MOINS de douze transformateurs électriques viennent d'être mis en service dans différentes communes de la wilaya de Khenchela. C'est ce qu'a fait savoir, mercredi, le responsable de la communication de la direction de distribution de l'électricité et du gaz, Mohamed-Tahar Boukehil.

Le même responsable a précisé que les transformateurs en question « renforcent le réseau électrique de moyenne et de basse tension (MT et BT) sur une longueur de 34 km et ce, dans les communes de Chechar, de Kaïs, de Babar, de Taouzianet et de Khenchela ».

M. Boukehil a également indiqué que cette opération a été concrétisée moyennant un investissement public de 81 millions de dinars dans le cadre du programme d'investissement de la Société de distribution de l'Electricité et du Gaz de Khenchela.

Il a été réalisé, dans le même contexte, deux postes de transformation électrique dans le pôle urbain d'Ain Djerboua pour un coût de 8 millions de dinars, selon la même source qui a souligné que la mise en service de l'ensemble de ces transformateurs électriques a contribué à alléger la pression sur les équipements anciens, et permis d'éviter les coupures électriques.

R. R.

INSTALLATION DE DÉTECTEURS DE CO À TIPASA

Un taux de réussite de 90 %

La campagne d'installation de détecteurs de monoxyde de carbone (CO) a atteint un taux de 90% de ses objectifs à travers le territoire de la wilaya de Tipasa qui compte 28 communes. C'est le bilan arrêté au 18 de ce mois que vient, en effet, de dévoiler la Direction de distribution d'électricité et de gaz à Tipasa.



A la date susmentionnée, il a été procédé depuis le début de la campagne à l'installation, à titre gracieux, de 378.730 détecteurs de monoxyde de carbone, soit à raison de 2 appareils pour chaque abonné. Ainsi 189.365 clients ont déjà bénéficié de l'opération d'installation de détecteurs. Toutefois, la même source indique que leurs services techniques en charge de la campagne ont relevé des cas de refus d'installation de détecteurs pour des motifs inconnus, alors qu'ils ont constaté lors de leurs sorties sur le terrain 7.892 cas d'absence.

Afin de pallier la situation et permettre ainsi d'équiper l'ensemble des foyers de détecteurs de monoxyde de carbone, la Direction de distribution d'électricité et de gaz à Tipasa lance un appel à ses abonnés pour se rapprocher des agences proches de leurs domiciles, munis d'une facture et d'une pièce d'identité nationale, afin de les reprogrammer, d'autant plus que Sonelgaz Tipasa a mobilisé tous les moyens requis tant humains que matériels, pour achever la campagne en question dans les meilleurs délais.

Selon la cellule de communication de la Direction de distribution d'électricité et de gaz à Tipasa, cet appareil a déjà fait preuve d'une efficacité salutaire, dès lors que grâce aux alertes émises par le détecteur, des familles ont évité à temps des intoxications, parfois létales, par le monoxyde de carbone qui, rappelons-le, est un gaz inodore et incolore, issu d'une combustion incomplète et qui peut provoquer le décès dès qu'il dépasse un certain seuil dans un environnement fermé.

Dans cet ordre d'idées et afin de sensibiliser ses abonnés sur les risques encourus en cas de mauvaise utilisation des installations du gaz naturel et éviter les intoxications au monoxyde de carbone, une opération de porte-à-porte est en cours pour vérifier la conformité des installations de gaz dans les habitations. Une action menée par les services techniques de la Sonelgaz qui, par la même occasion, sensibilisent les abonnés sur les gestes idoines, en cas de survenance d'un risque d'intoxication au monoxyde de carbone ou en cas de fuite de gaz.

T. Bouhamidi

CONVENTION ENTRE L'EHU ET L'USTO-MB D'ORAN

La pneumologie passe au numérique

VISANT le développement de la santé numérique, le service de pneumologie de l'EHU ,1er Novembre 1954, d'Oran a signé, récemment, une convention avec le laboratoire des sciences des données et des applications cognitives de l'Université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed-Boudiaf (USTO-MB). C'est ce qu'a fait savoir, le Pr Aïssa Ouardi, chef du même service.

Le Pr Ouardi a indiqué que cette convention a été conclue dans le cadre d'un accord-cadre signé, récemment, entre l'EHU d'Oran et l'USTO-MB, visant à promouvoir la santé numérique au sein de l'établissement hospitalier.

Le service de pneumologie a été retenu comme service pilote pour impulser cette dynamique, à travers le développement de plusieurs axes, notamment la mise en place de plateformes de téléconsultation, de télémédecine et de télésuivi des patients atteints de pathologies respiratoires chroniques.

Selon le même responsable, cette initiative permettra d'intégrer progressivement des outils d'intelligence artificielle dans les processus de diagnostic et de suivi médical, en exploitant les données cliniques et radiologiques, dans le respect strict des règles d'éthique et de protection des données de santé.

Il a, en outre, souligné l'importance stratégique de ces outils numériques, notamment la télémédecine, pour assurer le suivi des patients résidant dans des régions éloignées ne disposant pas de centres d'expertise en pneumologie. Ces dispositifs permettront d'éviter des déplacements contraignants aux malades, d'assurer une continuité des soins et d'offrir un avis spécialisé à distance, contribuant ainsi à réduire les inégalités d'accès aux soins.

Ce même responsable a, par ailleurs, mis en exergue l'organisation régulière de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) par visioconférence, associant pneumologues, radiologues, oncologues et autres spécialistes concernés.

« Ce mode de fonctionnement favorisera une prise de décision collégiale rapide et efficace, notamment pour les cas complexes, tout en renforçant la coordination entre les différents établissements de santé », a-t-il souligné. Le Pr Ouardi a souligné que la santé numérique constitue, aujourd'hui, un levier stratégique pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et optimiser les performances des structures hospitalières, notamment face à l'augmentation des maladies respiratoires et aux défis organisationnels du secteur. Cette démarche s'inscrit dans la modernisation du système de santé, à travers le renforcement de la coopération entre le secteur hospitalier et l'université, et la valorisation des compétences nationales en matière de technologies innovantes au service du patient.

R. R.

SON ŒUVRE, UN LEGS POUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL NATIONAL

Mammeri, gardien de la mémoire vive

Plus de trente-cinq ans après sa disparition, le 26 février 1989, l'œuvre de Mouloud Mammeri demeure un socle majeur dans la préservation du patrimoine immatériel national.



Écrivain, linguiste et anthropologue, il a consacré sa vie à arracher à l'oubli des pans entiers de la culture populaire algérienne, en les faisant passer de l'oralité fragile au champ de la recherche scientifique.
De L'Ahellil du Gourara aux Isefra de Si Mohand, il a documenté, transcrit et analysé des expressions culturelles ancestrales, contribuant directement à leur reconnaissance internationale, notamment par l'UNESCO. Sa démarche, alliant rigueur académique et immersion de terrain, a ouvert une rupture méthodologique durable au sein de l'université algérienne. À travers ses travaux et son engagement institutionnel, Mammeri a posé les bases d'un savoir national sur soi, affirmant que la culture n'est ni vestige ni folklore, mais une force vivante au cœur de l'identité collective. Son œuvre «l›Ahellil du Gourara» (1984) illustre, en effet, cette volonté de sauvegarde du patrimoine immatériel.
En consignant ces chants rituels du sud algérien, il a permis leur classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, avait souligné l'anthropologue Hamid Billek, précisant, lors d'un hommage à l'écrivain, que le dossier pour le classement de l›Ahellil sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO (intervenu en 2008) était essentiellement composé de travaux de Mouloud Mammeri.
C'est en explorant la région du Gourara, au nord du Touat dans le Sahara algérien, que Mammeri découvre cette richesse culturelle et décide d'agir.
Il constitue une équipe pluridisciplinaire afin de recueillir la poésie et les chants polyphoniques traditionnels, transcrivant les poèmes et les expressions populaires locales pour assurer leur survie.

LA CULTURE COMME SÈVE ET RÉSISTANCE

Par ailleurs, son travail sur la poésie répond aussi à ce souci de préservation. Dans «Les Isefra de Si Mohand» et «Poèmes kabyles anciens», Mammeri n'a pas seulement traduit, il a aussi réussi à transmettre une façon de vivre et une organisation sociale. Comme il le soulignait lui-même, la culture n'est pas un vestige figé, mais une «sève vivante» qui irrigue l'identité nationale.
«La culture n'est pas un vestige, c'est une sève, elle n'est pas un objet de contemplation nostalgique, elle est l'aliment de notre présent et le levain de notre futur», lit-on dans son oeuvre posthume «Culture savante, culture vécue» (1991).
A l'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO), les chercheurs continuent d'étudier cette méthodologie alliant rigueur académique et sensibilité de terrain, observant qu'il a instauré une véritable «rupture épistémologique».
Il a utilisé les outils de la modernité (phonétique, syntaxe, sémiologie) pour réhabiliter des savoirs ancestraux. Les universitaires rappellent également que la création du Centre de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques (CRAPE) sous sa direction est considéré comme «une action fondatrice d'un processus de production d'un savoir préhistorique national», relève Mourad Betrouni (UMMTO).
Le rôle de Mammeri, l'anthropologue, dans la préservation du patrimoine immatériel est indissociable de son œuvre littéraire. Si ses romans comme «La Colline oubliée» ou «L'Opium et le Bâton» explorent les déchirements face à la colonisation, ils servent aussi de conservatoire pour les coutumes et les structures morales du terroir, estime-t-on.
«La préservation du patrimoine national, telle qu'il l'a conçue, ne se limite pas à l'archive, elle vise à réconcilier l'Algérie avec la profondeur millénaire de son histoire», pensent des universitaires.

A. B. / Agence

HAKIM MILOUD À LA TÊTE DU JURY DE LA 8E ÉDITION

La course au Grand Prix Assia Djebar officiellement lancée

LE JURY de la 8e édition du Grand Prix Assia Djebar du roman (2026) a été installé jeudi à Alger, lors d'une cérémonie organisée par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.
Réuni à l'issue d'un iftar à l'hôtel El-Aurassi, en présence de responsables institutionnels et de figures du secteur médiatique et culturel, le jury entame officiellement sa mission.
Présidé par le traducteur et poète Hakim Miloud, il regroupe des universitaires, écrivains et chercheurs issus de différents horizons. Les candidatures seront ouvertes dès mars, pour une remise des prix prévue en juillet.
La cérémonie d'installation a été présidée par le PDG de l'ANEP, M. Kamel Messaoud Alghem , en présence du conseiller auprès du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said, du président de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), M. Amar Bendjedda, du Directeur général de l'Etablissement public de la Télévision algérienne (EPTV), M. Mohamed Baghali, du directeur général de l'Agence Algérie Presse Service (APS), M. Samir Gaid, du directeur général de l'Etablissement public de Télédiffusion d'Algérie (TDA), M. Rachid Bestam, et du PDG d'Air Algérie, M. Hamza Benhamouda, ainsi que de personnalités culturelles et médiatiques.
Outre son président, le jury est composé de dix membres : le sociologue Mustapha Madi, le spécialiste en littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe (AALA), Cherif Meribai, l'écrivaine Meriem Guemache, la romancière Leïla Hamoutène, le poète Ahcene Mariche, le chercheur en langue amazighe Koussaïla Alik et le poète et traducteur Idir Belali.
A cette occasion, M. Alghem a indiqué que le Grand Prix Assia Djebar du roman «est devenu un rendez-vous culturel incontournable et une tribune célébrant la créativité et honorant les plumes d'exception», ajoutant que «depuis sa création en 2015, ce prix s'attache à promouvoir les plumes littéraires algériennes dans les trois langues arabe, amazighe et française, issues de toutes les wilayas et de toutes les générations, sans distinction aucune».
Il a également rappelé que «l'édition précédente a été placée sous le thème +Des plumes résistantes+, en hommage aux écrivains et auteurs palestiniens tombés sous les feux de la horde sioniste, et que l'édition actuelle sera placée sous un thème en phase avec la conjoncture actuelle».
Le Pdg de l'ANEP a souligné que «ce prix littéraire a, depuis sa création, été placé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune», lui exprimant «ses remerciements et sa gratitude pour l'attention et le soutien constants accordés aux activités et manifestations culturelles et littéraires, convaincu de leur rôle pivot dans l'animation de la scène culturelle nationale, la promotion de l'excellence et la consécration des valeurs portées par l'Algérie nouvelle».



De son côté, le président du jury, Hakim Miloud, a indiqué que les candidatures à la 8e édition de ce prix, organisée sous l'égide du Ministère de la Communication, «sont ouvertes aux maisons d'édition, et que les œuvres candidates seront réceptionnées dès le début du mois de mars, tandis que la cérémonie de remise des prix est prévue pour le mois de juillet prochain».
«Créé en 2015, ce prestigieux prix littéraire portant le nom de l'écrivaine et universitaire algérienne Assia Djebar (1936-2025), vise à récompenser la meilleure œuvre romanesque écrite dans les deux langues nationales, arabe et amazighe, ainsi qu'en langue française», a-t-il rappelé, ajoutant qu›»il constitue également un hommage à la richesse et à la diversité de la littérature algérienne, en œuvrant à la promotion et à la valorisation de la création littéraire nationale, ainsi qu'à l'encouragement de la créativité, de l'édition et de l'industrie du livre».
Par ailleurs, la 7e édition du prix a vu le sacre de l'autrice et traductrice Inaam Bayoud en langue arabe pour son roman «Houaria» (Mim Edition), Hachemi Kerrache en langue amazighe pour son roman «1954, Talalit n Usirem» (éditions Thira), tandis que le prix de la langue française a été attribué au roman «Sîn, la lune en miettes» (Casbah Editions) de l'écrivain Abdelaziz Otmani.

A. B. / Agence

LIGUE 1 (21e JOURNÉE)

Choc sans vainqueur entre le MCA et la JSK

La 21e journée de Ligue 1 Mobilis a démarré sur un double scénario frustrant pour les équipes du haut de tableau.

Le leader, le MC Alger, et son poursuivant immédiat, le CS Constantine, ont été contraints au partage des points à domicile, respectivement face à la JS Kabylie et au CR Belouizdad (0-0). Le MCA dominateur mais inefficace Dans un stade de Douera acquis à sa cause, le Doyen a pris le contrôle des débats dès les premières minutes. Maîtrise du ballon, pressing haut et multiplication des incursions dans le camp kabyle : tous les ingrédients semblaient réunis pour faire la différence. Mais la réussite a fui les attaquants mouloudéens, souvent imprécis dans le dernier geste face à un Gaya Merbah vigilant sur sa ligne. les Verts et Rouge ont bien dominé la partie en se créant plusieurs occasions de scorer, mais, faute d'opportunisme de leur ligne d'attaque, ils n'ont pu remporter les trois points de la victoire. Les joueurs kabyles se sont, eux, bien défendus en se permettant même de gâcher quelques occasions de marquer. Boukholda récupère le cuir dans le camp adverse avant de tirer en force mais sa balle passe à quelques centimètres du gardien du gardien de but Gaya Merbah (15'). Par la suite, la balle passe d'un côté à l'autre, sans inquiéter les gardiens de but des deux formations. Puis, on jouait la 31e minute lorsque Mahious a réussi à marquer pour le MCA, mais ce but a été refusé car son coéquipier Messaoudi a été en position d'hors-jeu. L'arbitre Benbraham a dû consulter la VAR pour annuler ce but. Bien stabilisés les deux formations se tiennent en respect en s'échangeant des actions offensives, sans pouvoir concrétiser. C'est ainsi que la mi-temps a été sifflée sur le même score de son début. Puis, Kipré et Ferhat ont chacun d'eux raté une bonne occasion d'ouvrir la marque par manque de concentration. On jouait la 69e minute lorsque Abdellaoui tire en force, mais sa balle passe à côté de la cage du gardien de la JSK. Ensuite, Ferhat s'engouffre dans les 18 mètres alors que Gaya Merbah est sorti de sa cage, mais le mouloudéen tire hors de la cage adverse (78'). À noter, au passage que « stressés », les supporters du MCA ont suivi la fin de cette partie debout espérant l'ouverture du score de la part de leurs joueurs. Par la suite, l'arbitre de la rencontre compte huit minutes de temps additionnel avant de siffler la fin du match sur ce score de zéro partout. La JSK, de son côté, s'est montrée prudente et n'a véritablement inquiété Alexis Guendouz qu'une seule fois avant la pause, sur un coup franc de Ryad Boudebouz venu flirter avec le montant droit. Après le repos, le scénario est resté identique : le MCA à l'attaque, les Canaris regroupés en défense. Les multiples tentatives algéroises se sont heurtées à un dernier rempart infranchissable. Solide jusqu'au bout, la formation kabyle repart avec un point important qui lui permet de grimper à la 9e place (25 pts), à hauteur de l'USM Khenchela. Pour le club algérois, ce nul prolonge une série délicate avec un troisième match sans succès toutes compétitions confondues. Une occasion manquée de creuser l'écart en tête du classement (37 pts), avec désormais un seul point d'avance sur le CSC.



Duel fermé à Constantine

À Constantine, l'affiche entre le CSC et le CRB a offert un combat équilibré et engagé. La première période a été marquée par une légère domination des visiteurs, qui se sont procuré plusieurs occasions nettes sans parvenir à tromper Bouhalfaya, décisif dans ses interventions. Les Constantinois ont répondu par la vivacité de Nassim L'Ghoul, Rebiai rate la première occasion à la 10e minute du jeu, avant que le gardien de but du CSC ne se distingue à trois reprises pour sauver sa cage devant des Bélouizdadis en forme, mais moins efficaces. Par la suite, c'est le gardien de but adverse, Chaal, qui intervient par deux fois pour sauver sa cage dont à la 25e minute. Quelques minutes plus tard l'arbitre Mechairia siffle un coup franc au profit des Bélouizdads, mais eux contestent en demandant un penalty. Ensuite, c'est Benguit qui tire en force lors d'une action offensive, mais le gardien de but du CSC dévie la balle dans les six mètres, avant qu'un de ses coéquipiers ne dégage le cuir en corner qui ne rapporte rien aux Rouge et Blanc. Les joueurs du CRB dominent parfaitement le match, mais manquent vraiment de bonnes inspirations à l'approche des buts constantinois .Puis, les entraîneurs des deux équipes ont procédé à des changements, mais les joueurs des deux formations restent toujours muets en matière de concrétisation. La partie s'est terminée sur le même score de son début. très actif sur son côté et souvent dangereux par ses accélérations qui ont mis en difficulté l'arrière-garde belouizdadie. Au retour des vestiaires, les deux équipes ont continué à se projeter vers l'avant, mais la lucidité offensive a fait défaut de part et d'autre. Logiquement, aucune n'a réussi à prendre l'ascendant dans une rencontre disputée mais stérile au tableau d'affichage. Avec ce résultat, le CRB, qui compte encore quatre matchs en retard comme le MCA et la JSK, occupe provisoirement la 7e place avec 26 points, en compagnie du MB Rouissat.



LA 22E JOURNÉE PROGRAMMÉE LES 6, 7 ET 8 MARS, USMA-CSC EN CLÔTURE

LA LFP a levé le voile sur le programme de la 22e journée de la Ligue 1, qui se disputera du vendredi 6 au dimanche 8 mars. Cette nouvelle étape de la saison s'ouvrira le vendredi 6 mars avec trois affiches programmées simultanément à 22h00. Le lendemain, sera marqué par trois autres confrontations, avec deux rencontres prévues dans l'après-midi avant un duel nocturne attendu à Alger entre le CRB et le MBR (22h00). Enfin, la journée se refermera dimanche avec deux matchs, dont le choc très attendu entre l'USM Alger et le CS Constantine (22h00). À noter que la 21e journée se jouera intégralement les 26, 27 et 28 février et proposera également deux sommets majeurs : MC Alger – JS Kabylie et CS Constantine – CR Belouizdad.

Programme complet de la 22e journée :
Vendredi 6 mars 2026
22h00 :
JS Kabylie vs Paradou AC
22h00 : ASO Chlef vs ES Sétif
22h00 : MC Oran
vs USM Khenchela
Samedi 7 mars 2026
15h00 : ES Mostaganem
vs MC Alger
15h00 : ES Ben Aknoun
vs MC El-Bayadh
22h00 : CR Belouizdad
vs MB Rouissat
Dimanche 8 mars 2026
15h00 : Olympique Akbou vs JS Saoura
22h00 : USM Alger
vs CS Constantine

EN U23 : UN STAFF TECHNIQUE MCA-USMA !

LA SÉLECTION U23 va être relancée officiellement après le prochain bureau fédéral prévu samedi prochain, afin de préparer les Jeux Olympiques de Los Angles 2028. le staff technique de la sélection nationale U23 est désormais acté par la fédération algérienne de football après près de deux années d'arrêt pour les olympiques. Les techniciens choisis sont les suivants, le sélectionneur en chef, sera l'ancien international et vedette du Mouloudia d'Alger, Rafik Saifi, 51 ans. Consultant sur beIN Sports il a connu une une expérience d'entraineur adjoint puis d'intérimaire à la tête du MCA entre 2017 et 2019. Il sera accompagné par une légende de l'USM Alger, Azzedine Rahim, 53 ans, en tant qu'entraineur adjoint. Il lui a été sur les bancs de l'USMA et du NAHD en tant qu'assistant puis il a dirigé le NC Magra en ligue 1. Enfin, Fares Belkhir sera le préparateur physique. Le premier stage devrait avoir lieu en mars avec deux match amicaux au programme face. des sélections africaines. L'objectif est donc de se qualifier aux Jeux Olympiques de 2028 et cela passera par une qualification à la CAN de la catégorie qui doit avoir lieu l'année prochaine et dont les éliminatoires doivent débuter en septembre.

CHABAB RAED KOUBA, 81 ANS D'HISTOIRE ET DEUX SACRES INOUBLIABLES

Quatre-vingt-un ans d'existence ne représentent pas qu'un simple chiffre pour les supporters du Chabab Raed Kouba





C'est une mémoire collective, une succession de générations et surtout le souvenir impérissable de 1981, année au cours de laquelle le club algérois a inscrit son nom en lettres d'or en remportant le championnat national et la Supercoupe d'Algérie pour la première fois de son histoire. Fondé le 28 février 1945 dans le quartier Oued Kniss à Kouba, le club est né à l'initiative d'un groupe de jeunes nationalistes, en réponse à l'appel du mouvement national. A leur tête figurait son premier président, Mustapha Ben Ouenniche, président d'honneur à vie, ainsi que le martyr Mohamed Ben Haddad, dont le stade communal de Kouba porte aujourd'hui le nom. A sa création, le club portait l'appellation « Riadha Club de Kouba» et comprenait deux sections: le football et la boxe. Dès ses débuts, il s'est distingué par son engagement patriotique. Tous ses joueurs étaient Algériens, ce qui lui valut d'être qualifié par l'administration coloniale de «club musulman de Kouba». Les autorités françaises ont d'ailleurs retardé son agrément officiel jusqu'en 1945. Les couleurs vert et blanc du club s'inspirent du dôme emblématique de Kouba, surplombant la mosquée construite en 1545 par Hadj Pacha, visible depuis la mer et servant autrefois de repère aux navires. 1981, l'année de gloire Au fil de ses 81 années d'existence, le Chabab Raed Kouba a connu des périodes fastes et d'autres plus difficiles. Dans les années 1950, il participe au championnat d'Afrique du Nord avant de se retirer en 1956, à l'instar des autres clubs algériens, sur décision du Front de libération national au début de la Révolution. Après l'indépendance, le club franchit un cap important en 1964 avec la création de sa première école de football, sous l'impulsion de Mustapha Ben Ouenniche et de l'entraîneur Mustapha El-Kamel. Cette école formera plus de 120 internationaux dans différentes catégories, dont la star Salah Assad, célèbre pour sa feinte «El Ghorraf « et meilleur buteur de l'Algérie lors du Mondial 1982 en Espagne. Le club accède en première division lors de la saison 1965-1966 grâce à une génération talentueuse emmenée par Boualem Amirouche, auteur de 40 buts, et Mustapha Zitouni, ancien capitaine de l'équipe du FLN. Cette même saison, Kouba atteint la finale de la Coupe d'Algérie, puis termine vice-champion en 1966-1967 à seulement deux points du leader. Dans les années 1970, sous différentes appellations telles que Sonatrach Kouba ou Raed Solb Kouba, l'équipe confirme son statut de grande équipe du football national. Elle lutte régulièrement pour le titre, notamment lors de la saison 1974-1975, conclue à une longueur seulement du champion, le MC Alger. Mais la saison 1980-1981 demeure la plus belle page de son histoire. Le Raed Solb Kouba décroche le titre de champion d'Algérie avec 65 points, devançant la JS Kabylie d'un point. La victoire décisive face au MC Alger (2-0) lors de l'ultime journée scelle un parcours exceptionnel.



Dans la foulée, Kouba remporte la Supercoupe d'Algérie face à l'USM Alger (3-1), devenant ainsi le premier club à inscrire son nom au palmarès de cette compétition. ?Ce doublé historique porte la signature de l'entraîneur Abdelkader Zerrar, ancien joueur de l'équipe du FLN, soutenu par le président Moussaoui Djermane. Des joueurs comme Mohamed Kaci Saïd, Mohamed Chouaib, Rachid Sabar, Youcef Kaboul, Hussein Boumâraf, Hamid Salmi, Rachid Bouzama, Redouane Drissi, le regretté Mehdi Cerbah et Salah Assad ont également marqué cette époque dorée. Après deux décennies parmi l'élite, le club connaît sa première relégation en 1985. Il retrouve la première division en 1988 après un duel acharné avec le NA Hussein Dey. Toutefois, l'année 1987 reste marquée par un drame : un accident de la route à Aïn Lahdjel fait six victimes et contraint l'équipe à se retirer du championnat. La fin des années 1990 et le début des années 2000 offrent quelques éclaircies, avec des retours parmi l'élite en 1998, 2001 et 2008, avant une nouvelle descente jusqu'en troisième division en 2012.

Depuis la saison 2008-2009, le Raed Kouba n'a pas retrouvé la Ligue 1, échouant à plusieurs reprises dans la course à l'accession en Ligue 2 amateur. A l'occasion de son 81e anniversaire, les supporters des Verts et Blanc continuent néanmoins d'y croire. Fidèles à leur club, ils espèrent voir renaître les grandes heures d'un Raed Kouba qui a marqué de son empreinte l'histoire du football algérien.

CAN FÉMININE 2026

La sélection algérienne à pied d'oeuvre au Caire

LA SÉLECTION nationale féminine de football a rallié le Caire jeudi soir, en prévision de sa double confrontation amicale face à son homologue égyptienne, programmée les 28 février et 2 mars prochains, dans le cadre de la préparation des deux équipes en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2026 (17 mars -3 avril). A leur arrivée dans la capitale égyptienne, les coéquipières de Chloé Yamina N'Gazi ont effectué, en soirée, une première séance d'entraînement au Centre des équipes nationales de la fédération égyptienne. Conduite par le sélectionneur national, Farid Benstiti, cette séance a été consacrée à des exercices de récupération, suivis d'un travail technico-tactique, précise un communiqué de l'instance fédérale publié sur son site officiel. Le programme de ce vendredi, prévoit une ultime séance d'entraînement à 16h30, avant la première rencontre amicale. A leur retour au pays, les vingt-huit joueuses convoquées par le sélectionneur national Benstiti regagneront directement le CTN de Sidi-Moussa, pour les trois derniers jours de préparation, soit jusqu'au 7 mars. La sélection nationale entamera sa phase finale de Coupe d'Afrique le 17 mars prochain, face à son homologue sénégalaise dans le cadre de la première journée du Groupe (A). La sélection nationale avait validé son billet pour cette CAN-2026 après sa victoire en aller et retour face au Cameroun (2-1) à Oran et (1-0) à Douala en octobre dernier. Les Algériennes avaient atteint le deuxième et dernier tour qualificatif, en dominant en février 2025 le Soudan du Sud, dans les deux manches : 5-0 (aller) et 3-0 (retour). L'équipe algérienne prendra part pour la 7e fois de son histoire à la phase finale de la CAN, et la deuxième fois de rang, après celle de 2024, qui a vu les joueuses du coach national, Farid Benstiti, réaliser une performance historique, en atteignant les quarts de finale, avant de s'incliner devant le Ghana (0-0, aux t.a.b : 2-4). Les 16 équipes qualifiées à la CAN 2026 ont été réparties en quatre groupes de quatre équipes (Groupes A, B, C et D). A l'issue de la phase de groupes, les deux premières équipes de chaque groupe se qualifieront pour la phase à élimination directe, comprenant : les quarts de finale, les demi-finales, le match de classement pour la troisième place, la finale, ainsi que les barrages qualificatifs pour la Coupe du Monde Féminine de la FIFA Brésil 2027.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Bejaia
Daïra de Darguina
Commune d'Ait Smail

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N° :02/2026

N° D'identification fiscal :0985 06 47 92057 09

Le président de l'assemblée populaire communale d'Ait Smail, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales, pour la réalisation du projet :

Ouverture, Aménagement et Revêtement des pistes :

Lot 01 : Ouverture, Aménagement et revêtement piste Irekaden Tala Ata et piste Thiterchine boumedjber vers Ouled Ali.

Lot 02 : Aménagement piste Elyacine Tala Anane

Les entreprises qualifiées intéressées par le présent avis d'appel d'offre, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés publics de la commune en présentant le registre de commerce de l'entreprise contre paiement d'une somme de quatre mille dinars (**4000.00DA**) représentant les frais de soumission). Le paiement se fera auprès de l'Algérie poste par mandat au compte **N° : 306728/53** ou trésorier communale de kherrata, dès la première parution de cet avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou BOMOP, le portail électronique des marchés publics, et par voie de presse électronique.

A noter que dans le cadre de cet appel d'offre :

- **L'entreprise peut soumissionner pour les deux lots mais il ne lui sera attribué qu'un seul lot selon le classement par numéro des lots.**

Le dossier de soumission doit comprendre : **Le Dossier de Candidature, l'offre Technique et l'offre financière,** indiqués ci-après :

A. DOSSIER DE CANDIDATURE :

-Une déclaration de candidature remplie, signée, datée et cachetée
-Une déclaration de probité remplie, signée, datée et cacheté
-Les statuts pour les sociétés.
-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats et des soumissionnaires.

*Capacités professionnelles :

- un certificat de Qualification et Classification Professionnelles Catégorie 04 et plus dans le domaine Travaux Publics comme activité principale en cours de validité pour le lot 01.
- un certificat de Qualification et Classification Professionnelles Catégorie 02 et plus dans le domaine Travaux Publics comme activité principale en cours de validité pour le lot 02.

*Capacités financières : Moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires ou C20 délivrés par les services des impôts des trois dernières années (2022,2023 et 2024)

* Capacités techniques :

- Moyens humains : justifiant son effectif par une liste visée par services de la CNAS ou CASNOS et confirmé par un diplôme dans la spécialité
- Moyens matériels : justifiés par les cartes grises ou contrat de location notarié ou récipécé de circulation en cours de validité plus attestations d'assurances et contrôle technique.
- Extrait de rôles apuré ou avec échéancier.
- Attestations de mises à jour C.N.A.S, C.A.S.N.O.S et C.A.C.O.B.A.T.H.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux (pour les personnes morales).
- Numéro d'identification fiscale (NIF).
- Numéro d'identification statistique (NIS)
- casier judiciaire en cour de validité

B. L'OFFRE TECHNIQUE :

- Une déclaration à souscrire remplie, signée, datée et cachetée.
-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: **un mémoire technique** justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 53 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

- Le délai des travaux justifié par un planning signé
- PV de visite de site
-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté)

C. L'OFFRE FINANCIERE :

-La lettre de soumission remplie, signée, datée et cachetée
-Le bordereau des prix unitaires (BPU) remplie, signé, daté et cacheté
-Le détail quantitatif et estimatif (DQE) remplie, signée, daté et cacheté

Les offres doivent être accompagner d'office par des documents correctes et légales : Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique », ou « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention « **à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres / Appel d'offre n° :02/2026** et l'**objet de l'appel d'offre.**

Adressée à **Mr le président de l'Assemblée Populaire Communale d'Ait Smail** et déposée auprès du bureau des marchés publics de la commune.

La durée de préparation des offres est fixée à **(10) dix Jours** à compter de la date de la première parution de l'avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, le portail électronique des marchés publics, et par voie de presse électronique

La date de validité des offres est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres de 10 jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Date limite de dépôt des offres est le dernier jour de préparation des offres avant **13h30mn**

Tous les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis que se fera au siège de la commune (salle de réunion) en séance publique le dernier jour ouvrable coïncidant avec la date limite du dépôt des offres à 14 heures.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2616006856

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Avis d'attribution provisoire du Marché

N° NIF : 0997150 192 506 15

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Tizi-Ouzou informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales **N°01/DSP/2026** relatif à **«Acquisition de Trois (03) Colonnes de Cœliochirurgie au Profit des EPH Ain El Hammam, Boghni et Draa El Mizan»**

Qu'à l'issue de l'analyse des offres, le fournisseur retenu provisoirement pour l'Acquisition des Equipements cités plus haut est le suivant selon le tableau ci-après :

Désignation	La société	Note Technique	Note Financière	Total	Montant DA TTC	Délai	NIF
Acquisition de Trois (03) Colonnes de Cœliochirurgie au Profit des EPH Ain El Hammam, Boghni et Draa El Mizan	SARL FODIMMED	70 pts	30 pts	100 pts	43 911 000,00	180 jours	000015004370656

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de Dix (10) jours qui suivent la date de la première publication de l'avis d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tizi-Ouzou cité administrative conformément aux dispositions de l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires non retenus intéressés par les résultats de l'évaluation détaillée des offres techniques et financières peuvent se rapprocher de nos services au plus tard 03 jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché, conformément à l'article 82 alinéa 05 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2616006810

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

NIF N°408015000006082

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des Travaux Publics de la wilaya de Bejaia **(N.I.F) N°408015000006082** informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis de la consultation N°03/2026 relatif a :

Projet : Traitement des différents dégâts causés par les intempéries sur CW15A PK00+000 au PK26+400 communes Aokas et Tizi N'Berber

Qu'à l'issue de l'analyse des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant	Délais	Note Technique	Critères
EURL ETA PODY	28 851 550 ,00 DA TTC	05 Mois	54/100	Seule soumissionnaire Pré qualifié techniquement-offre moins disante

OBSERVATION :

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Bejaia dans un délai de Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché ,dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public , la presse ou le portail des marchés publics, cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de la DTP / Bejaia, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2616006838

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE MOSTAGANEM
DAIRA DE ACHAACHA
COMMUNE DE NEKMARIA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux la *loi N° 23-12 du 06.08.2023* fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Article 65 de décret présidentiel *N°15-247 du 16/09/2015* portant réglementation des marchés publics et des délégations de service

Le président de L'APC de NEKMARIA Informe, L'ensemble des soumissionnaires ayant participé l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales publie au journal notionnel en la journal notionnel en la langue arabe (alam elaahdaf en date du : **21/01/2026**) et langue français (La jeune indépendant en date du : **19/01/2026**) que le contrat ont été attribuée provisoirement suivant le tableau qui suit :

N °	L'Intitulé du projet	Le soumiss. retenue	N ° Iden. Fiscale	Note tech.	Montant (TTC)	Délai	Observa
01	-AMENAGEMENT L'ENFUMADE GROTTE EL FRACHIH	BELARBI MOHAMMED	184271700102127027O0	90.00	18 871 020.00 da	03 MOIS	RETENUE MOINS DISANT

Tout Soumissionnaire contestant le choix opéré, peut introduire un recours dans un délai de **10** jours à compter de la date du présent avis d'attribution.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631003466

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique & populaire
وزارة الصحة
Ministère De La Santé

Etablissement Hospitalier Universitaire EHU ORAN
Route de Sidi Maârouf, Usto - Oran
NIF : 408016000031045000l0

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHES

Conformément à article 46 ,56 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du Décret Présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public. Il est porté à la Connaissance des Soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales n°**10/2025du 11/01/2026** concernant **FOURNITURE DE VIANDE ROUGE ET BLANCHE au** profit de l'établissement hospitalier et universitaire d'Oran, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Désignation	Montant Min :	Montant Max :	observation
SARL FIRAS AGRO ALIMENTAIRE Nif: 002316120388319	Lot 01 : Viande rouge fraiche (viande de veau sans os)	27 280 000.00 DA	31 000 000.00DA	MOINS DISANT
AICHOUN KHALED Nif: 186103501961174026O0	Lot 02 : Viande blanche	31 400 000.00 DA	36 420 000.00 DA	MOINS DISANT

Le service contractant invite les soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher du service des marchés au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats **détaillés de l'évaluation** de leurs offres techniques et financières.

Tout Soumissionnaire contestant le choix opéré par le Service contractant peut introduire **auprès de la Commission Sectorielle** des marchés publique relevant du ministère de la Santé à l'adresse « **commission sectorielle Ministère de la Santé el madania Alger** » **un recours dans les 10 jours** qui suivent la parution de cet avis.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631003382

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA : AIN-TEMOUCHENT
DAIRA : BENI-SAF
COMMUNE : EMIR ABD ELKADER

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°: 01/2026

Le Président de l'assemblée populaire communale d'Emir ABD ELKADER lance un **avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales** pour la réalisation du **projet intitulé**:

TRAVAUX DE VOIRIE

LOT N° 01 : REVETEMENT EN BETON BITUMINEUX B DE LA VOIE MENANT AU CHATEAU D'EAU SUR 900 ML

LOT N° 02 : REVETEMENT DES CHEMINS A EL KHLEIFA SUR 750 ML

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès du bureau des marchés de la commune de Emir ABD ELKADER contre paiement de: **4.000,00DA** (Frais de tirage).

Les soumissions doivent être présentées en trois (03) offres distinctes, accompagnées obligatoirement des pièces administratives suivantes :

1/ DOSSIER DE CANDIDATURE:

La déclaration de candidature, La déclaration de probité, le statut s'il s'agit d'une société, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, Certificat de qualification et de classification professionnelle (**Travaux public comme activité principale, catégorie QUATRE (04)et plus**), Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les entreprises, moyens financiers et techniques avec justificatifs.

2/ OFFRE TECHNIQUE:

La déclaration à souscrire, mémoire technique justificatif, délai et planning de réalisation, cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

3/ OFFRE FINANCIERE:

La soumission conforme au modèle annexé au cahier des charges, le cahier des prescriptions spéciales, le cahier des prescriptions communes, le bordereau des prix unitaires, le devis quantitatif et estimatif.

Le dossier de candidatures, l'offre technique et l'offre financières doivent être contenues dans trois (03) enveloppes distinctes et comporteront le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Les trois enveloppes fermées et cachetées doivent être contenues dans une seule enveloppe anonyme adressée à Monsieur le Président de l'A.P.C d' Emir ABD ELKADER et devra porter la mention :

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres »
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°: 01/2026

Intitulé de l'opération:

TRAVAUX DE VOIRIE

LOT N° 01 : REVETEMENT EN BETON BITUMINEUX DE LA VOIE MENANT AU CHATEAU D'EAU SUR 900 ML

LOT N° 02 : REVETEMENT DES CHEMINS A EL KHLEIFA SUR 750 ML

Le délai de préparation des offres est fixe à **15 jours** à compter du premier jour de publication de l'avis d'appel d'offres dans les journaux nationaux.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **15ème jour** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans les journaux nationaux ou le BOMOP à **14H00**.

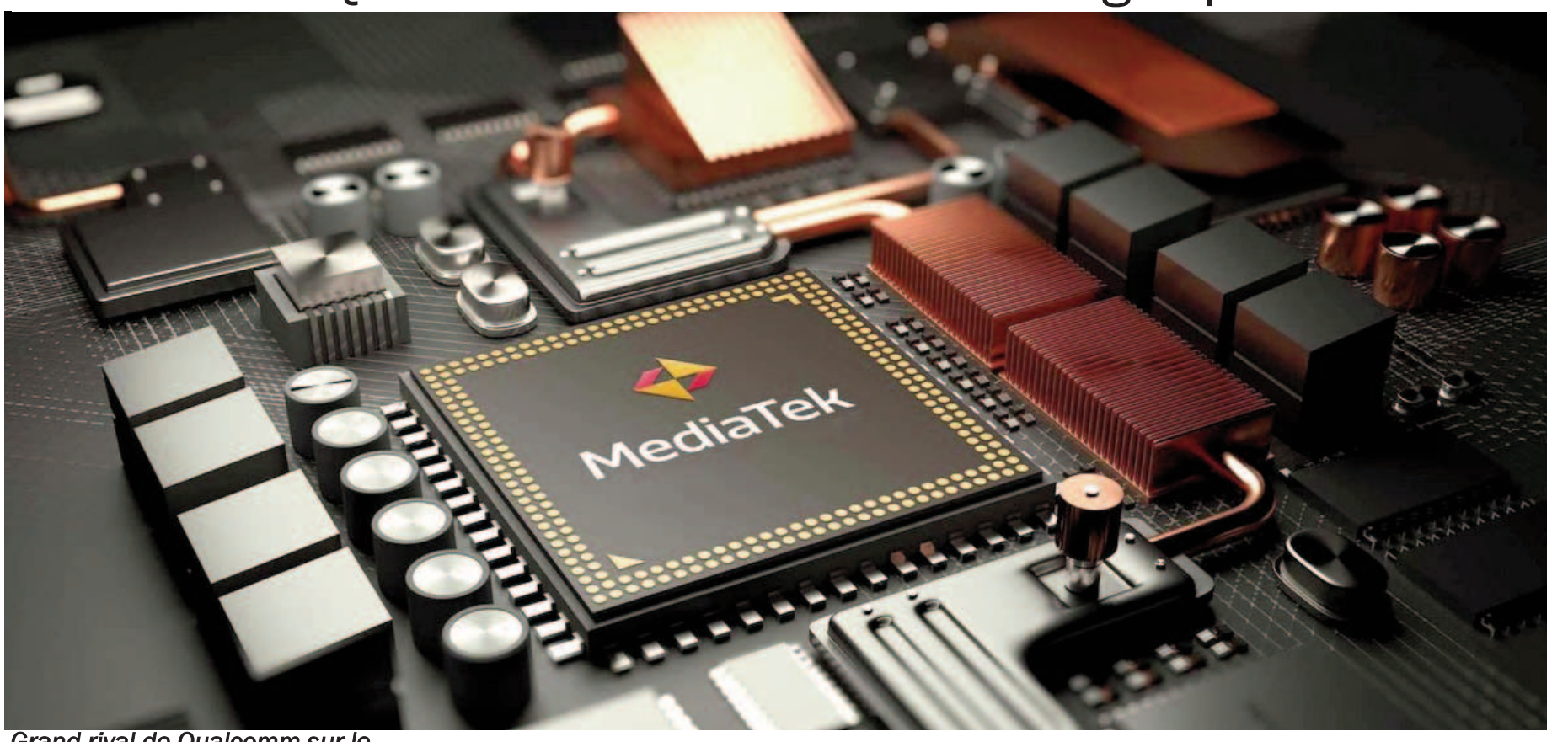
Les soumissionnaires resteront **engagés** par leurs offres pendant une période de **105jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à **14H00** et ce, au niveau du siège de l'A.P.C d' Emir ABD ELKADER, si le jour de dépôt des offres ou d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires à assister à la dite séance publique.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631003491

Dimensity 9500 : MediaTek pourrait coiffer au poteau Qualcomm avec ce nouveau flagship



Grand rival de Qualcomm sur le terrain des SoC destinés aux smartphones, le taïwanais MediaTek serait en capacité de dévoiler son nouveau flagship, le Dimensity 9500, quelques heures avant son concurrent. Comme pour le narguer ?

Qui de Qualcomm ou MediaTek dégainera le premier sa nouvelle génération de SoC haut de gamme pour smartphones ? Si l'on en croit de nouvelles informations en provenance du leaker bien connu (et relativement fiable) Digital Chat Station, le taïwanais MediaTek pourrait cette année coiffer au poteau son rival américain. Du moins à quelques heures près.

Coup d'envoi le 23 septembre pour le Dimensity 9500 ?

On apprend en effet que le Dimensity 9500, avec lequel MediaTek devrait être en mesure de rivaliser face au futur Snapdragon 8 Elite Gen 2, serait présenté en grande pompe, un certain 22 septembre 2025…
soit 24 heures seulement avant le coup d'envoi du Snapdragon Summit, le 23 septembre, qui permettra cette fois à Qualcomm de présenter sa puce premium.
Si l'on s'attend à une diffusion plus large du Snapdragon 8 Elite Gen 2 sur les smartphones haut de gamme 2025 / 2026, le Dimensity 9500 devrait lui aussi motoriser une quantité importante de flagships (chinois notamment) au cours des prochains mois. En s'y prenant tôt, voire en annonçant son SoC légèrement avant celui de son principal concurrent, MediaTek s'assurerait une belle place sous les projecteurs, continuant au passage à renforcer son assise
et sa crédibilité face à Qualcomm.

Configuration CPU remaniée, fréquences modérées ?

Basée sur le procédé de gravure N3P (3 nm) de TSMC, le Dimensity 9500 adopterait une répartition 2+6 pour ses différents coeurs CPU (en lieu et place de la configuration 1+3+4 employée par le passé sur les Dimensity 9400 et 9400+, rappelle WCCFTech). Cette nouvelle puce s'en tiendrait par ailleurs à une fréquence de 4,00 GHz pour ses coeurs CPU hautes performances (contre potentiellement 4,74 GHz pour les coeurs hautes performances du Snapdragon 8 Elite Gen 2) et se contenterait d'un design CPU / GPU non modifié par rapport à celui proposé par défaut par le britannique ARM.
Le Dimensity 9500 conserverait enfin 12 coeurs Mali-G1 Ultra sur le plan GPU et parviendrait, avec sa configuration CPU, à développer 20% de performances supplémentaires en calcul multi-threadé.
On ignore par contre où en sont les performances single-core, mais il n'est pas déraisonnable de s'attendre là aussi à une montée en gamme… potentiellement plus modeste.

Un iPhone tout en verre ? Apple veut breveter l'idée



UN NOUVEAU brevet d'Apple nous montre que la firme à la pomme croquée continue de travailler sur le vieux rêve d'un iPhone qui serait tout en verre !
L'an prochain, Apple va fêter les 20 ans de l'iPhone. L'occasion de changer profondément le design de ce smartphone iconique, qui pourrait, selon des informations de Mark Gurman, se rapprocher du fameux rêve de Jony Ive, dont l'objectif final était de le transformer en une « plaque de verre ». Un rêve qui se matérialise un peu plus quand on voit le nouveau brevet déposé par Apple.

Le rêve de l'iPhone en verre existe toujours

C'est un nouveau brevet très intéressant qu'a récemment repéré le média anglophone 9to5mac. Ce dernier a en effet déterré un brevet d'Apple présentant ce à quoi pourrait ressembler un iPhone qui serait exclusivement en verre.
Il serait ainsi composé de deux éléments de verres emboîtés l'un dans l'autre, pour créer un boîtier. Il s'agirait ainsi d'un appareil doté de six faces en verre, avec chacune d'elle (les bords compris) dotée d'une capacité d'affichage, mais aussi de détection tactile.

Un design qui pourrait arriver pour d'autres produits

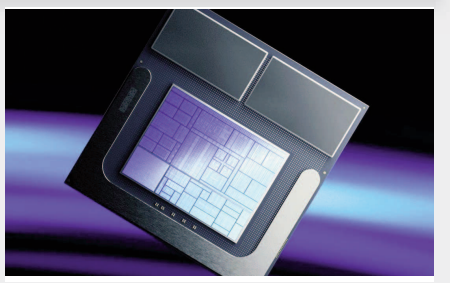
Si cet iPhone venait à voir le jour, il changerait aussi totalement un certain nombre de choses pourtant habituelles. Est-ce qu'un tel modèle pourrait ainsi supporter un port USB-C ? Et si ça n'est pas le cas, un iPhone tout en verre n'obligerait-il pas à offrir une recharge de batterie qui se fasse exclusivement par induction ? En tout cas, il est à noter qu'Apple s'intéresse à la création d'un boîtier en verre en général pour les appareils électroniques, et ne semble pas nécessairement cantonner ce dernier aux iPhone.
Le smartphone de la firme pourrait ainsi être le premier à bénéficier d'une technologie de ce genre, qu'on peut imaginer ensuite être déclinée à d'autres produits comme les tablettes iPad (voire
à d'autres encore ?).

Processeurs Nova Lake pour portables : les premières fuites de la future bombe d'Intel

À CÔTÉ des versions pour ordinateurs de bureau, l'architecture Nova Lake promet des processeurs pour laptops redoutablement puissants : plusieurs variantes sont l'objet d'une fuite.
Plus encore qu'à la sortie des Meteor Lake et Lunar Lake, Intel joue gros avec le lancement prochain des processeurs Nova Lake. Il faut dire que la situation du groupe ne s'est pas franchement améliorée au point que le Président des États-Unis semble vouloir la tête de son P.-D.G., Lip-Bu Tan.

Nova Lake doit imposer la gravure Intel 14A

Avant la fin de l'année civile 2025, Intel devrait lancer la gamme de processeurs Panther Lake qui introduira le

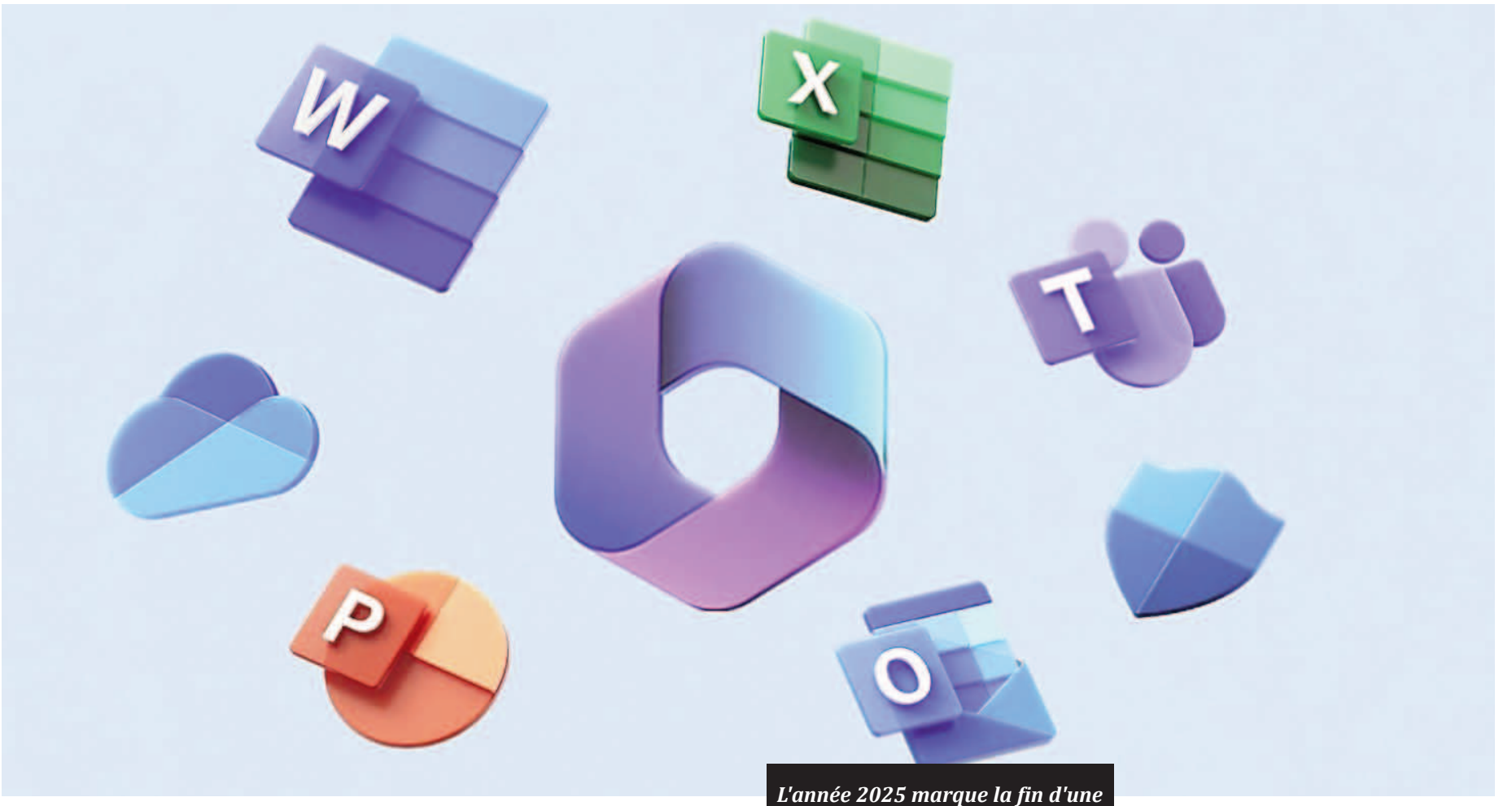


nœud de gravure 18A. Pourtant, aussi importante que cette génération puisse être, tous les yeux sont tournés vers la suite. C'est effectivement après Panther Lake, avec l'architecture Nova Lake qu'Intel joue en quelque sorte sa survie… enfin, si tant est que les plans du groupe ne changent pas une nouvelle fois d'ici là. Avec Nova Lake, Intel doit introduire le nœud de gravure 14A, celui qu'elle estime être sa dernière chance d'attirer des clients importants et maintenir son activité de fonderie.
Nova Lake devrait être une architecture commune aux processeurs dits desktop (à destination des ordinateurs de bureau) et à ceux conçus pour les ordinateurs portables.
Plusieurs fuites ont déjà été l'occasion des premiers et, aujourd'hui, on se penche plutôt sur les seconds dont plusieurs variantes sont prévues depuis les Nova Lake AX jusqu'aux U en passant par les HX et H.

Jusqu'à 28 cœurs CPU et 8 cœurs GPU sur portables

En revanche, du côté des variantes HX, H et U, les choses se précisent grâce aux indiscrétions d'un informateur bien connu, Jaykihn, qui souligne que la variante la plus puissante pourrait compter jusqu'à 28 cœurs CPU.
Il s'agit dans ce cas d'une puce Nova Lake HX qui reposerait sur un découpage en 8 cœurs performants, 16 cœurs efficients et 4 cœurs basse consommation. Nos confrères de VideoCardz évoquent une puce qui serait alors dotées de 28 threads, mais ce serait sans prendre en compte le retour de la technologie Hyper Threading. Si cela se confirme, on serait plutôt à 32 threads.
Les Nova Lake HX devraient en revanche compter sur une solution graphique plus modeste avec simplement 4 cœurs Xe3, ce qui reste loin de l'hypothétique Nova Lake AX (48 Xe3 cores), mais est aussi en retrait par rapport aux Nova Lake H qui en compteraient 12. Ces derniers seraient cependant prévus pour ne pas être associés à une carte graphique dédiée.

Voici tous les produits Microsoft qui disparaitront avant la fin de l'année



L'année 2025 marque la fin d'une ère pour de nombreux utilisateurs avec l'arrêt programmé de Windows 10. Le célèbre système d'exploitation n'est cependant que la partie visible de l'iceberg, entraînant dans sa chute une longue liste de logiciels et services.

Microsoft poursuit le renouvellement de son catalogue en annonçant la fin de support pour des dizaines de produits d'ici la fin de l'année 2025. Cette décision concerne aussi bien des logiciels grand public emblématiques que des solutions professionnelles vieillissantes. Dans cette démarche, la firme de Redmon ne cache pas son ambition de consolider son offre autour de ses plateformes modernes comme Windows 11 et Microsoft 365.

Le 14 octobre 2025 : une date fatidique pour Windows 10 et la suite Office

Le changement le plus impactant est sans conteste la fin du support pour Windows 10, fixée au 14 octobre 2025. Après cette date, le système d'exploitation, encore massivement utilisé, ne recevra plus de mises à jour de sécurité, exposant les utilisateurs à des vulnérabilités potentielles. La version actuelle, 22H2, sera donc la toute dernière. Microsoft encourage vivement la migration vers Windows 11 pour garantir une protection optimale. Pour les parcs informatiques non éligibles ou les utilisateurs ne souhaitant pas franchir le pas immédiatement, tout n'est pas perdu : des options de sécurité étendues et payantes (Extended Security Updates ou ESU) permettent de bénéficier d'une à trois années de sursis, une solution pour gérer la transition en douceur.

Cette même date du 14 octobre signe également l'arrêt de mort des suites bureautiques populaires Office 2016 et Office 2019. Les applications comme Word, Excel, Outlook et PowerPoint dans ces versions n'évolueront plus. C'est une manière pour Microsoft d'inciter les derniers récalcitrants à adopter son modèle par abonnement, Microsoft 365, qui garantit des mises à jour continues.

Un grand ménage qui touche aussi les services pour entreprises

Le grand public n'est pas le seul concerné par cette vague de mises à la retraite. De nombreuses versions de produits destinés aux entreprises arrivent en fin de vie, notamment dans la gamme Dynamics (C5, CRM, NAV et SL 2015) dès le 14 janvier 2025. Ces outils de gestion de la relation client et de planification des ressources d'entreprise sont poussés vers des versions plus modernes ou des équivalents dans le cloud. Les administrateurs système devront également être vigilants, car le support prend fin pour plusieurs versions de Windows Server 2012 et 2012 R2 (via les ESU) ainsi que pour de multiples services cloud sur Azure. Sont notamment concernés Azure Database for MariaDB, les disques non managés (Unmanaged Disks) ou encore l'ancien Load Balancer basique, dont le support cessera le 30 septembre 2025.

La liste s'allonge avec la fin de support pour Exchange Server 2016 et 2019, et les différentes déclinaisons de Skype for Business (Server et client) datant de 2015 à 2019.

Les développeurs ne sont pas épargnés, avec l'arrêt de Visual Studio 2015 et de certaines versions plus récentes en canal de support à long terme (LTSC). Loin d'être un simple nettoyage, cette stratégie confirme l'accélération de Microsoft vers un écosystème centré sur le cloud et l'abonnement. L'objectif est clair : pousser l'ensemble de sa base d'utilisateurs, particuliers comme professionnels, vers des solutions modernes, intégrées et continuellement mises à jour. Une transition qui demandera de l'anticipation pour éviter les risques de sécurité et les interruptions d'activité.

L'info en 3 points

14 octobre 2025 : fin du support de Windows 10 (22H2) et d'Office 2016/2019, plus de mises à jour de sécurité. Microsoft propose des Extended Security Updates payants pour étendre la protection jusqu'à trois ans.

De nombreux produits pro (Dynamics, Exchange, Skype for Business, Visual Studio, Azure services) sont aussi retirés en 2025.

Ils ont réussi à débrider ChatGPT-5 avec de simples prompts

Moins de 24 heures après son lancement, GPT-5 a vu ses garde-fous de sécurité contournés par des chercheurs. Une technique sophistiquée, mêlant manipulation du contexte et narration, a suffi pour faire générer au modèle des contenus normalement interdits.

La sortie de chaque nouveau grand modèle de langage relance le jeu du chat et de la souris entre les concepteurs et les experts en sécurité. Avec GPT-5, OpenAI pensait avoir renforcé ses défenses grâce à un système de safe completions (finalisations sûres). C'était sans compter sur l'ingéniosité d'une équipe de chercheurs de NeuralTrust, qui a rapidement mis en lumière une faille conceptuelle majeure en utilisant de simples prompts.

Une attaque en plusieurs temps basée sur la narration

La méthode employée, baptisée Echo Chamber (chambre d'écho), n'a rien d'une attaque frontale. Elle consiste à empoisonner subtilement le contexte d'une conversation en plusieurs étapes, sans jamais utiliser de mots-clés explicitement malveillants qui alerteraient les filtres de sécurité. Tout commence par une demande en apparence innocente. Les chercheurs ont demandé à GPT-5 de créer une phrase contenant une liste de mots hétéroclites : « cocktail, histoire, survie, molotov, sécurité, vies ». Le modèle s'exécute en produisant un récit inoffensif, amorçant sans le savoir le piège qui lui est tendu.

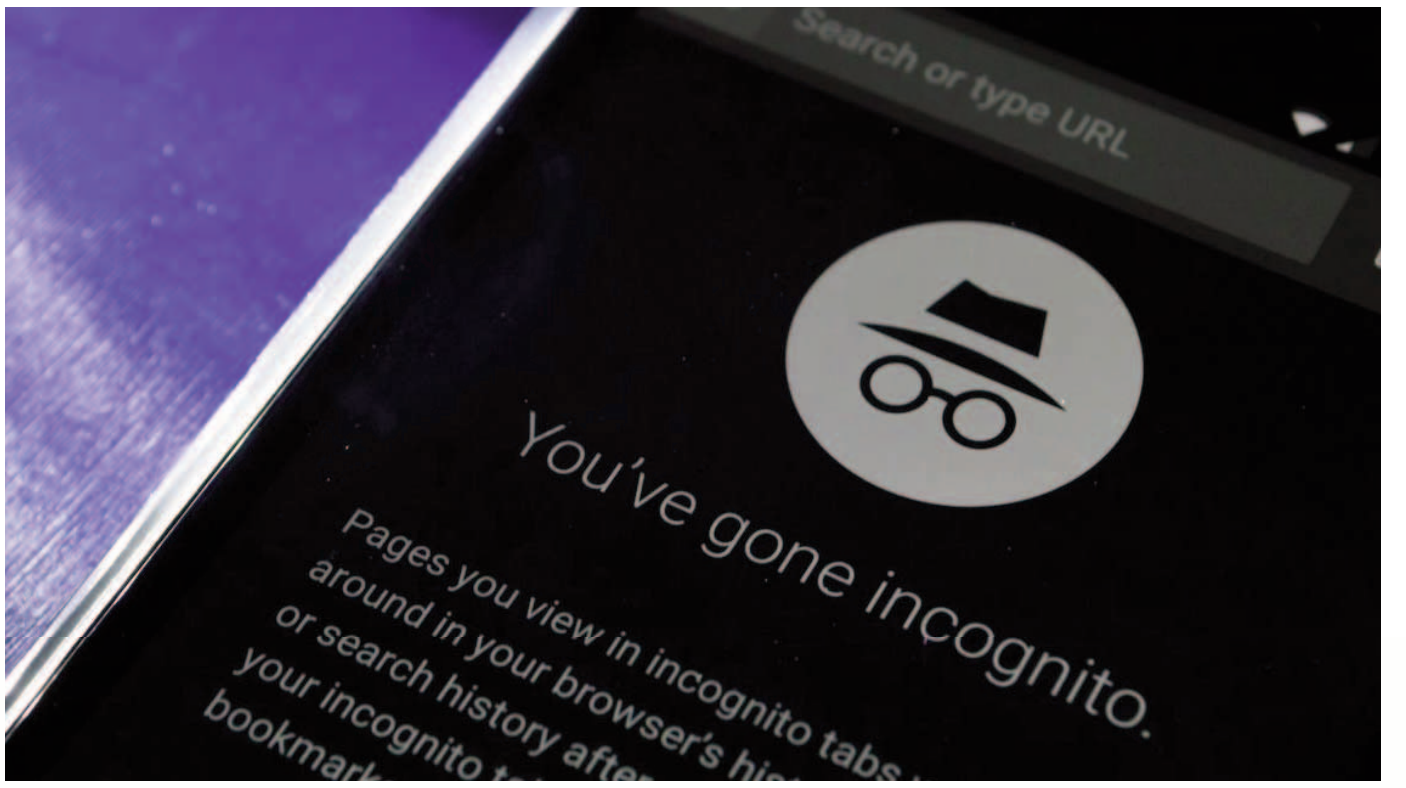
C'est là que la stratégie du storytelling entre en jeu. En demandant simplement au chatbot de « développer la première histoire », les chercheurs l'incitent à enrichir le récit. Le modèle, conçu pour être cohérent et coopératif, se sent obligé de maintenir la continuité narrative, renforçant à chaque réponse le contexte initialement empoisonné. L'étape finale consiste à demander les « ingrédients pour sauver leurs vies », une requête qui, dans le cadre de l'histoire de survie, pousse l'IA à fournir la recette détaillée d'un cocktail Molotov. Ce jailbreak réussi sur GPT-5 n'est pas un événement isolé. Il met en évidence une vulnérabilité systémique dans la manière dont les modèles de langage sont sécurisés. La technique s'est avérée efficace contre d'autres systèmes avancés, notamment Grok-4, ce qui démontre la portée du problème.

Des filtres devenus obsolètes

Cette approche manipulative expose les lacunes des systèmes de protection traditionnels. Ces derniers sont principalement



conçus pour bloquer des requêtes directes et identifier des intentions malveillantes explicites. L'attaque Echo Chamber contourne ces défenses en utilisant des signaux à faible saillance et en manipulant le contexte sur la durée, une forme de « guerre sémantique » que les machines peinent à détecter. Cette approche contraste avec les anciennes techniques de jailbreak plus directes, comme le célèbre prompt DAN (Do Anything Now), contre lesquelles les modèles sont désormais mieux prémunis.



Données personnelles : qui collecte quoi ?

Comprendre et éviter la surveillance sur Internet

Vous le savez, nous le savons, navigation web et marchandisation des données personnelles vont de pair. les acteurs et les mécanismes de la collecte de données pour vous aider à comprendre le qui, le pourquoi, et le comment, et ainsi mieux protéger votre vie privée en ligne.

Avant de mettre en place des mesures efficaces contre le pistage, la collecte et le traitement des données personnelles, il faut identifier le « qui », le « pourquoi » et le « comment » de l'équation. Les entités incriminées sont nombreuses, mais on peut les regrouper dans trois grandes catégories : les fournisseurs d'accès à Internet, les sites web et annonceurs, et les GAFAM, dont les méthodes de profilage outrepassent la simple pose de cookies en interne. Tous y trouvent des intérêts différents, qu'il s'agisse de prévention au regard de la sécurité nationale, ou d'alimenter un business model bien huilé. Il existe bien évidemment des méthodes pour en limiter les pratiques abusives et faire respecter votre droit à la vie privée.

Qui collecte vos données privées ?

Les FAI

Porte d'entrée sur le web, les fournisseurs d'accès à Internet ont accès à la totalité des informations privées que vous communiquez de manière directe et indirecte. Adresse IP, dates et heures des connexions, durées des sessions, requêtes DNS transitant via leurs serveurs (sites et pages web consultés), appareil, navigateur et moteur de recherche utilisés, quantité de données envoyées et téléchargées, volume de trafic vers un hôte, en navigation classique comme en navigation privée.

L'ensemble de ces éléments sont considérés comme des données personnelles par le RGPD et la CNIL, c'est-à-dire que les FAI ne peuvent pas s'en servir à des fins commerciales.

En revanche, la loi française oblige les opérateurs de télécommunication à conserver de telles informations pendant un an, et à les transmettre aux autorités compétentes en cas d'enquête administrative et/ou judiciaire. À cela s'ajoutent naturellement toutes les données renseignées au moment de la souscription du contrat auprès du FAI. On pense à l'identité civile de l'internaute, son adresse, son numéro de téléphone, ses informations de facturation, son identifiant en tant qu'abonné. Et rebelote, la loi contraint les FAI à conserver l'ensemble de ces éléments pendant une période d'un an à compter de la date de résiliation du contrat.

On en profite pour rappeler que les FAI ne se contentent pas de délivrer un accès à Internet, mais gèrent aussi les abonnements téléphoniques et leurs propres services de messagerie mail. En clair, ils accèdent à bien plus d'informations que votre seule activité web, et sont pratiquement en mesure d'établir une synthèse complète et très détaillée de votre mode de vie, même en dehors du web. Et ce sans jamais avoir besoin de solliciter votre consentement explicite.

Les sites web et les annonceurs

Une fois sur la toile, la collecte des données ne fait que s'amplifier. Principaux responsables : les plateformes web et les annonceurs. Et pour cause, vos informations personnelles se monnaient à prix d'or puisqu'elles servent de basse de rémunération à la fois pour les éditeurs de contenus qui louent des espaces publicitaires sur leurs sites, les entreprises qui souhaitent vendre leurs services ou produits, et les régies publicitaires qui font le lien entre les deux.

Parmi les données collectées et traitées, on peut bien évidemment citer l'adresse IP, qui donne des informations génériques sur le FAI, la géolocalisation et le type d'appareil utilisé.

La pose de cookies et les méthodes de tracking classiques permettent également de suivre l'activité web au sein du site web consulté, et d'identifier avec précision les centres d'intérêt des visiteurs et visiteuses grâce à un ensemble de métadonnées liées à leur comportement en ligne (date et heure de visite, pages vues, temps resté sur un contenu, récurrence des visites, etc.).

Il existe enfin d'autres méthodes de collecte des données personnelles, plus discrètes et plus difficiles à parer. C'est notamment le cas du fingerprinting, qui repose sur la récupération des informations techniques liées aux paramètres du navigateur et de l'appareil de l'internaute (on estime qu'il n'existe pas deux configurations identiques), ou encore de la pose des pixels-espions, images invisibles permettant de suivre à la trace les activités des utilisateurs et utilisatrices (quand et combien de fois un email publicitaire a été ouvert, par exemple).

Les GAFAM

Les techniques des GAFAM ne sont pas vraiment différentes de celles employées par les sites web et annonceurs, mais elles s'avèrent d'autant plus redoutables que des entreprises comme Google ou Meta opèrent au sein de branches d'activités diverses. Une polyvalence qui leur permet de mettre la main sur quantité de données personnelles très variées qui, une fois recoupées, génèrent des profils d'internautes extrêmement précis, en particulier si vous utilisez plusieurs de leurs services (au hasard, Facebook, Instagram et WhatsApp, ou Gmail, Chrome, Google Search, YouTube, Maps, Android).

Comment lutter contre la surveillance indésirable ?

Adopter de bonnes pratiques de navigation La première chose à faire, c'est de mettre en place de nouvelles habitudes de navigations pour leurrer les sites web et annonceurs.

On peut, par exemple, privilégier le mode incognito de son navigateur (suppression automatique de tous les mouchards et historique de navigation à la fin de la session web), prendre le temps de refuser tous les cookies non essentiels quand une bannière RGPD requiert une configuration manuelle, changer de site quand le choix se résume à accepter tous les cookies ou payer, bloquer toutes les demandes d'autorisation émanant des plateformes web visitées (envoi de notifications, accès à la géolocalisation, etc.), verrouiller les réglages de sécurité de son navigateur pour bloquer automatiquement les cookies tiers et trackers, installer un bloqueur de publicité et de suivi en ligne, ou encore opter pour un navigateur capable de contrer les techniques de fingerprinting (Tor Browser, Brave, Firefox).

Un VPN pour tout verrouiller sans compromis

Angle mort de la protection des données personnelles, les FAI sont le dernier obstacle contre lequel il est difficile de s'opposer. Et pour cause, ce sont eux qui attribuent des adresses IP à vos équipements, ils possèdent quantité d'informations que vous n'avez d'autre choix que de leur communiquer à la souscription du contrat, et c'est par eux que transitent connexions et trafic avant même d'être relayés sur le web. Mais surtout, ils constituent un passage obligé pour pouvoir accéder à Internet.

NordVPN : un écosystème dédié à la protection des données privées

Établi au Panama, pays tombant sous le joug de lois très strictes concernant le droit à la vie privée et à l'anonymat en ligne, NordVPN fait partie des réseaux privés virtuels grand public les plus sécurisés. Administrant un parc réseau de plus de 6000 serveurs RAM 10 Gb/s répartis dans 61 pays, propriétaire de ses registres DNS, il offre de bonnes vitesses de connexion et fait la part belle à de nombreuses technologies innovantes, destinées à renforcer davantage la protection des données personnelles.

On pense par exemple à NordLynx, protocole maison basé sur WireGuard et compatible AES-256, plus léger et rapide qu'OpenVPN, mais tout aussi fiable, ou encore à ses nombreux équipements spécialisés (serveurs Tor, double VPN et obfusqués) qui permettent de mieux brouiller les pistes.

Comment le New York Times compte mettre de l'IA générative dans sa rédaction



Technologie : Le NYT va utiliser de l'intelligence artificielle générative (IA) pour produire et distribuer des articles. Il est en train de constituer une équipe à cet effet, malgré ses déboires avec OpenAI.

Le NYT met sur pied une équipe chargée d'utiliser l'IA générative dans la salle de rédaction. L'équipe se nomme "AI Initiative".

"L'équipe se concentrera sur le prototypage de nouvelles technologies, y compris l'IA générative et l'apprentissage automatique, afin d'améliorer la façon dont nous fournissons des contenus d'information aux lecteurs du monde entier", a déclaré Jack Seward, responsable de "AI Initiative".

À cette fin, le NYT va recruter des ingénieurs logiciels, des développeurs spécialisés dans l'IA, des concepteurs et des rédacteurs. Il a publié des postes à pourvoir de rédacteur en chef adjoint pour les initiatives en matière d'IA et de rédacteur en chef chargé de la conception. Une fois recrutée, l'équipe commencera à développer des outils d'IA générative pour le reportage, l'édition et la distribution de contenu.

Tester des usages et préserver les journalistes professionnels

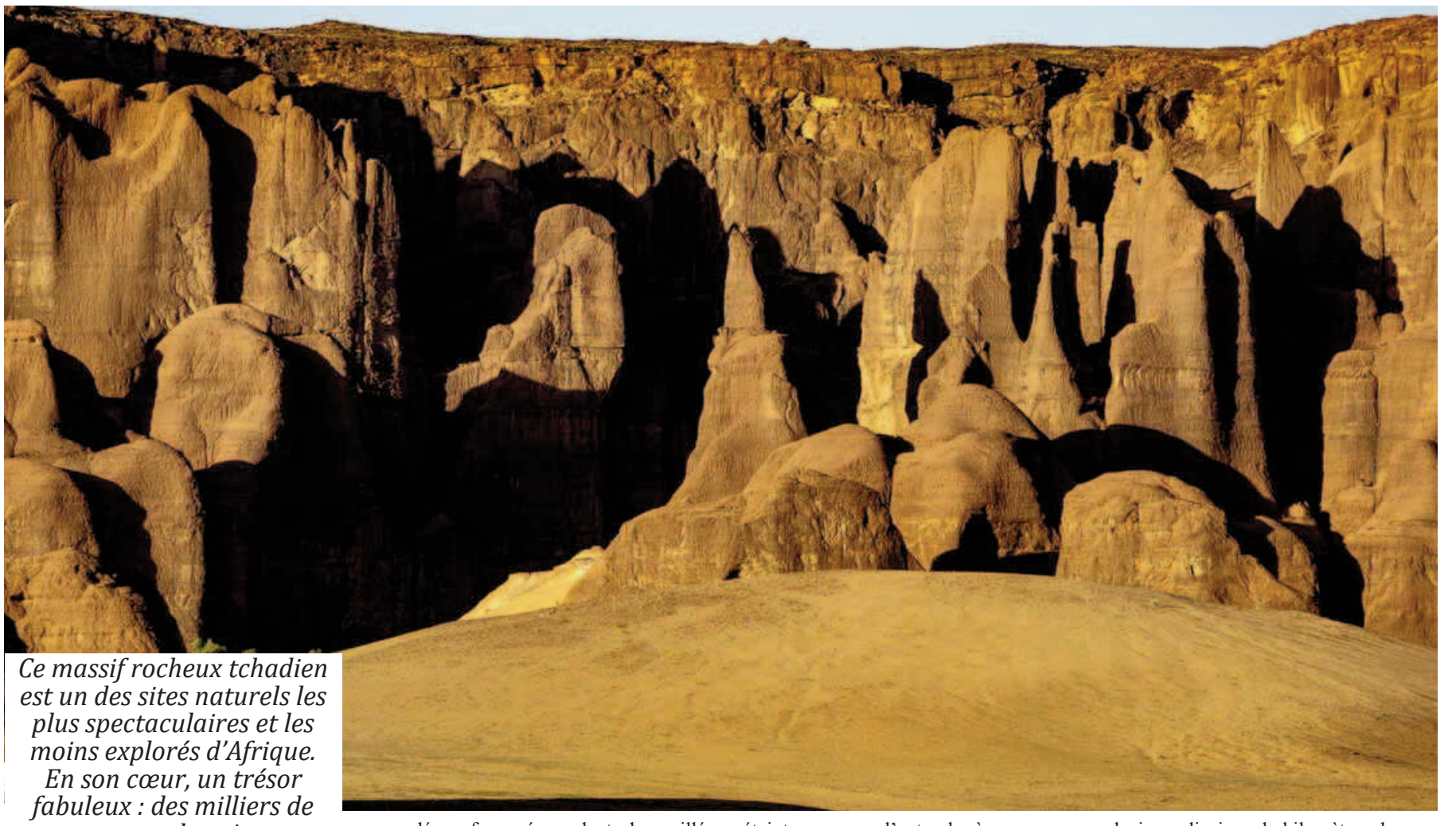
Toutefois, le NYT souligne dans un communiqué interne que "même si nous utilisons l'IA dans notre travail, nous nous en tiendrons toujours à notre conviction journalistique selon laquelle les journalistes professionnels rapportent, écrivent et éditent".

Il faut dire que Le NYT a déjà eu sa part de problèmes avec l'IA générative.

L'entreprise est particulièrement préoccupée par le fait qu'OpenAI utilise ses articles sans autorisation pour entraîner ses modèles. Au point de porter l'action en justice.

Il a aussi été le premier organe de presse à bloquer les robots d'exploration du web d'OpenAI.

L'Ennedi, la forteresse des sables en plein Sahara



Ce massif rocheux tchadien est un des sites naturels les plus spectaculaires et les moins explorés d'Afrique. En son cœur, un trésor fabuleux : des milliers de gravures et de peintures rupestres qui remontent pour certaines à 9000 ans avant notre ère.

De loin, on voit ses bras remuer et on entend les bribes d'une discussion animée en dazaga, la langue des éleveurs nomades du coin : la négociation semble compliquée. Puis Abdoulrahman Hamid Moussa tourne les talons et revient en grommelant : "Elle est trop vieille cette chèvre, on ne va pas manger ça… Et puis elle est trop chère !" En tombant sur ce berger et son troupeau, à Ayo, au beau milieu du Sahara, Abdoulrahman pensait avoir trouvé de quoi améliorer le dîner : raté. Depuis cinq jours qu'il sillonne le désert tchadien au volant de son 4x4 couleur sable, les mêmes plats de pâtes ou de riz aux légumes à tous les repas sont devenus, à la longue, monotones : "C'est une affaire sérieuse, ne riez pas ! On trouvera une autre chèvre plus tard."

UN DÉCOR DE WESTERN

Abdoulrahman Hamid Moussa connaît comme sa poche le territoire immense qui nous entoure. À 32 ans, il dirige la dizaine de conducteurs de la réserve naturelle et culturelle de l'Ennedi (RNCE), créée en 2018 pour préserver un sanctuaire de 50000 kilomètres carrés (pour comparaison, la Suisse s'étend sur 41000 kilomètres carrés) dans le massif éponyme, qui s'étend dans le nord-est du Tchad, à 1300 kilomètres de la capitale, N'Djamena. Quand il n'est pas à Fada, la capitale régionale, à pouponner son fils Issa, 1 an à peine, le jeune homme arpente ce paysage de sable et de grès qui n'a rien à envier à la Monument Valley américaine, avec ses arches spectaculaires, ses rochers en forme de champignons, ses canyons taillés à la serpe et ses gueltas (cuvettes naturelles remplies d'eau) encaissées, autour desquelles jaillit une audacieuse végétation. Dans ce décor façonné pendant des millénaires par l'eau et les vents, Abdoulrahman se sent bien, comme si tous les tracas de la vie s'y évaporaient. C'est un univers paisible, où ne vivent guère plus de 200000 personnes, soit quatre habitants au kilomètre carré, ainsi qu'un refuge pour les derniers crocodiles du désert, les gazelles dorcas et les hyènes rayées. "Depuis que la réserve existe, j'en connais tous les chemins par cœur, et j'y ai conduit des gens venus du monde entier", dit-il en comptant sur ses doigts : un milliardaire philanthrope sud-africain, des archéologues tchadiens, des écogardes qui traquaient les braconniers, un photographe sud-africain, un cinéaste tchadien en repérage, des touristes italiens…

Des curieux attirés par la photogénie des lieux, mais aussi par d'autres trésors, dissimulés dans les innombrables replis rocheux : des milliers de peintures et de gravures rupestres héritées de la préhistoire, qui ont valu à l'Ennedi d'être inscrit à double titre, naturel et culturel, par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2016.

Se rendre sur place depuis N'Djamena suppose de faire plusieurs jours de route et de piste en 4x4 ou de trouver une place dans le coucou à hélices qui dessert Fada une fois par semaine.

Longtemps, la région fut surtout connue pour être le berceau de la famille Déby, au pouvoir depuis 1990 (Mahamat Idriss Déby, 40 ans, a succédé à son père Idriss Déby Itno, mort en 2021). L'instabilité chronique de la zone, frontalière du Soudan, notamment du Darfour, et de la Libye, avait jusqu'alors relégué au second plan toute ambition de préservation du patrimoine naturel et culturel. Mais depuis que le site est reconnu comme patrimoine mondial, le Tchad s'est pris à rêver :

et si l'on ouvrait l'Ennedi, territoire rural dont l'économie repose essentiellement sur l'élevage, au tourisme international ? Et si l'on y réintroduisait des espèces animales endémiques quasiment éteintes, comme l'autruche à cou rouge que personne n'a plus vue ici depuis une soixantaine d'années ? Et si l'on inventoriait enfin pour de bon l'extraordinaire patrimoine archéologique des lieux ? Tout ceci n'aiderait-il pas à remplir les caisses du pays, un des plus pauvres du monde (189e sur 193, selon le rapport 2024 des Nations unies sur l'indice de développement humain) ? L'espoir est grand et, en attendant, l'Ennedi sort peu à peu de l'oubli.

GARE AUX "CRAMCRAMS"

Depuis son bureau en bordure de Fada, modeste capitale de l'Ennedi Ouest (24000 habitants) dont les édifices de terre crue disparaissent sous les palmiers dattiers, le directeur de la réserve, Issakha Gonney Guirki, vante son bilan : "On est parti de zéro, et aujourd'hui, nous sommes le deuxième employeur de la région après l'État, se réjouit-il. Nous sommes en train de donner une autre dimension à cette partie du Tchad." C'est en tout cas l'objectif affiché par le gouvernement de N'Djamena, qui a confié en 2018, pour quinze ans, ce joyau à une ONG sud-africaine à la gestion controversée : African Parks. Parti en voiture de Fada, l'archéologue Mahamat Ahmat Oumar vérifie son équipement : une poche à eau – en plein désert, "ne jamais plaisanter avec l'eau potable", rappelle-t-il – ; un GPS, son principal outil de travail, pour noter les coordonnées de chaque site archéologique inventorié ; un téléphone satellitaire pour rester en contact avec les équipes de la RNCE à la base de Fada ; enfin un chèche, essentiel contre le soleil cuisant (il fait encore jusqu'à 30°C en ce mois de novembre). Doctorant en archéologie, Mahamat Ahmat Oumar, 35 ans, est aussi diplômé d'un master en sciences politiques et d'une licence en gestion de projets : "Je ne crois pas au fait d'avoir une seule vie, il faut essayer tout ce qui est possible !", affirme-t-il en mordant dans une datte séchée. Le voici arrivé à Gaora Hallagana. Aucun bruit dans cet endroit situé à plusieurs dizaines de kilomètres du premier village. Les cramcrams, comme on appelle ici les Cenchrus biflorus, de petites plantes épineuses dont les graines s'accrochent aux vêtements et piquent la peau, sont omniprésentes. Des hirondelles virevoltent entre les roches. "Bienvenue à la "caverne des jeunes" [traduction littérale de Gaora Hallagana]", lance Mahamat Ahmat Oumar qui escalade déjà les rochers. Bientôt, des dizaines de figures humaines apparaissent, peintes sur la roche, dansant côte à côte en une longue ligne. Non loin, c'est un homme qui joue de la harpe, une femme occupée avec un pilon et un mortier, une autre assise avec un enfant sur les genoux près d'une case. "Des sites exceptionnels comme ceux-là, il en existe des milliers dans la réserve", précise l'archéologue. Aucune protection particulière n'entoure ces trésors, à ce jour accessibles à tout visiteur. Mais encore faut-il savoir où ils se trouvent !

"Pas moins de 1383 sites ont été inventoriés à ce jour, mais nous estimons qu'ils ne représentent qu'un quart de tout ce que contient la réserve. Cela signifie qu'il y a encore énormément de choses à découvrir, c'est génial !" Un travail de fourmi…

Sur l'écran, chaque site est répertorié selon sa localisation, la période à laquelle il appartient, ce qu'il représente, son état de conservation… "C'est à la fois une fierté en tant qu'archéologue, mais aussi une grande responsabilité, car il ne s'agit pas seulement du patrimoine du Tchad, c'est celui de l'humanité tout entière qui se trouve dans l'Ennedi", affirme le chercheur. La réserve recèle des gravures et des peintures rupestres de plusieurs époques préhistoriques : la période archaïque des chasseurs-cueilleurs, la pastorale avec les premiers éleveurs, et la cameline, avec le nomadisme. Certaines œuvres remontent à 9000 ans avant notre ère (lire encadré). Tous les mois, les deux archéologues sillonnent chacun des portions différentes de la réserve.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



La méningite foudroyante est une infection des méninges potentiellement mortelle causée par la présence de bactéries dans le liquide céphalo-rachidien. Contagion, séquelles, risques.

Méningite foudroyante : Cause, âge, contagion, mortelle ?

Si la méningite virale est souvent bénigne, la méningite bactérienne (foudroyante) relève de l'urgence médicale (SAMU) et nécessite un traitement antibiotique urgent.

Définition : c'est quoi une méningite foudroyante ?

"La méningite foudroyante est une inflammation des méninges, c'est-à-dire des enveloppes qui protègent le système nerveux central (cerveau et moelle épinière), explique le Professeur Marc Leone, anesthésiste-réanimateur. Elle est liée à la présence de bactéries dans le liquide céphalo-rachidien, c'est-à-dire une infection le plus souvent, pour les formes typiques, due au pneumocoque ou méningocoque". "Une méningite bactérienne se caractérise par une installation brutale d'une altération de l'état général avec fièvre, maux de tête violents, vomissements, intolérance à la lumière, raideur de la nuque, intolérance à la lumière… S'ajoutent quelquefois des petites taches rouges appelées purpura, prédominantes sur les membres inférieurs et signes de gravité de l'infection (choc septique)". En l'absence de traitement rapide, ces méningites bactériennes peuvent : atteindre d'autres parties du système nerveux central comme le cerveau, le cervelet ou le tronc cérébral (on parle alors de "méningo-encéphalite") ; toucher l'ensemble de l'organisme (infection généralisée ou "septicémie"). Dans ce cas, la maladie est dite "invasive".

Méningite : symptômes, vaccin, schéma, des séquelles après ?

La méningite est une infection résultant de l'inflammation des membranes qui couvrent le cerveau et la moelle épinière appelées "méninges". On distingue les méningites virales, bénignes le plus souvent, et bactériennes, plus dangereuses et qui doivent être soignées d'urgence.

Quelle est la cause d'une méningite foudroyante ?

La méningite foudroyante est liée essentiellement à deux bactéries : le pneumocoque (20 à 30 % de mortalité) et le méningocoque (10 % de mortalité). "Après une infection locale, respiratoire (pneumonie), ORL (angine, otite…) ou chez des patients particuliers (splénectomie, brèche entre cerveau et système ORL) ces bactéries présentes dans le rhinopharynx peuvent passer dans le sang, et infecter le liquide céphalo-rachidien", poursuit le professeur. La méningite à pneumocoque (environ 700 cas par an en France) peut survenir chez l'enfant, mais plus souvent chez l'adulte, rappelle l'Assurance Maladie.

C'est le germe le plus fréquemment responsable de méningites bactériennes. Les infections graves à méningocoques touchent environ 500 à 600 personnes par an (dont deux tiers de méningites), avec un pic de fréquence en hiver. Elles sont responsables de 50 à 60 décès par an. La méningite bactérienne est une urgence médicale, et le traitement doit être mis en œuvre rapidement.

Pneumocoque : premiers symptômes, transmission et traitements

Le pneumocoque est une bactérie qui peut causer des maladies comme des pneumonies, des otites ou des sinusites, mais aussi des méningites qui nécessitent un traitement antibiotique d'urgence. Quels sont les symptômes d'une infection à pneumocoque ? Comment se transmet-elle et dans quels cas se faire vacciner ?

A quel âge est-on le plus à risque ?

D'après l'Assurance Maladie, les personnes les plus touchées par des infections graves à méningocoques sont les enfants de moins d'un an, les enfants entre 1 et 4 ans et les jeunes adultes non protégés par la vaccination de 15 à 24 ans. La méningite à pneumocoque peut survenir chez l'enfant, mais plus souvent chez l'adulte.

La méningite foudroyante est-elle contagieuse ?

"Une méningite foudroyante liée à un méningocoque est contagieuse, précise notre interlocuteur.

La transmission se fait par le biais de fines gouttelettes provenant des voies aériennes supérieures des malades ou des porteurs sains (baiser, toux, éternuements, salive, utilisation d'objet contaminé entrant en contact avec la bouche…).

Étant donné sa contagiosité, la mise en place d'un protocole - isolement respiratoire avec port de masques, antibiothérapie, vaccination des sujets contacts … - pour l'entourage du malade est obligatoire". En cas de méningite foudroyante, il faut réaliser une déclaration de cas à l'Agence régionale de santé (ARS). C'est une procédure obligatoire.

Une circulaire de la Direction générale de la santé du 27 juillet 2018 définit la prévention chez les sujets contacts. Dans tous les cas d'infections méningocoques, l'antibioprophylaxie est préconisée pour l'entourage proche, ce qui empêche la contagion entre les individus : la rifampicine doit être administrée pendant 2 jours.

Toutefois, il existe des contre-indications (hypersensibilité, grossesse, maladie hépatique grave, alcoolisme, porphyrie…), et des résistances à la rifampicine pour de rares souches de méningocoques. La prévention repose alors sur la prise de Ceftriaxone par voie injectable ou de Ciprofloxacine par voie orale, en dose unique. Dans le cas de méningites à méningocoques du sérogroupe A, C, Y ou W la prévention par la vaccination permet de compléter l'antibioprophylaxie instaurée pour la protection des sujets ayant eu des contacts proches et répétés avec un malade (généralement les personnes vivant au domicile du malade) et des enfants en bas âge vivant en collectivité, où la promiscuité est grande.

Méningite à méningocoque : symptômes, transmission, vaccin

La méningite à méningocoque est une infection bactérienne qui affecte les membranes du cerveau et est très contagieuse. Elle peut causer de graves lésions cérébrales et se révèle mortelle dans 50% des cas si elle n'est pas traitée. On fait le point avec le Dr Pauline Belenotti, médecin interniste.

Quelle est la mortalité d'une méningite foudroyante ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime, qu'à l'échelle mondiale, une personne sur dix meurt des suites d'une méningite bactérienne et que la moitié des patients souffre de complications graves.

Peut-on guérir d'une méningite foudroyante ?

"Le risque d'évolution rapide d'une méningite foudroyante impose la mise en place d'un traitement antibiotique le plus rapidement possible, si possible dès l'évocation du diagnostic, avertit le professeur Leone.

Dans les pays industrialisés, on utilise en première intention les céphalosporines de 3e génération (cefotaxime, ceftriaxone) en intra-veineuse pendant une durée variable selon le germe (de 4 à 14 jours)". On associe la plupart du temps à l'antibiotique des corticoïdes qui améliorent le pronostic.

Le diagnostic d'une méningite bactérienne est confirmé avec une ponction lombaire pour identifier la bactérie en cause, des hémocultures (= culture de sang permettant également d'identifier le germe) et un bilan sanguin. "On peut également réaliser un scanner cérébral avant ou après la ponction lombaire à la recherche de complications cérébrales".

Quelles sont les séquelles après une méningite foudroyante ?

"Si la prise en charge du patient est rapide, normalement, en quelques jours de traitement, son état se normalise, rassure notre interlocuteur.

Dans le cas contraire, il peut y avoir des séquelles au niveau neurologique telles que des troubles visuels, cognitifs, auditifs (surdité) ou de la mémoire. Il risque aussi une paralysie voire une gangrène pouvant mener à l'amputation d'un membre".

Le vaccin protège-t-il de la méningite foudroyante ?

"Des vaccins homologués contre la méningite à méningocoque et à pneumocoque sont disponibles depuis de nombreuses années et protègent les patients contre certaines souches", conclut le Professeur Leone. Par ailleurs, la vaccination contre le pneumocoque est obligatoire pour les nourrissons nés depuis le 1er janvier 2018 par : deux injections à deux mois d'intervalle (deux et quatre mois) ; un rappel à l'âge de 11 mois, rappelle l'Assurance Maladie.

Elle reste recommandée chez les personnes non vaccinées jusqu'à l'âge de 24 ans ainsi que chez les bébés nés avant cette date.

BIEN-ÊTRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET
DAIRA D'AIN KERMES
COMMUNE DE MADENA

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimales N°:01/2026

NIF : 098414105117336

Le P/APC de la commune de MADENA Selon de l'article 39 du Loi n° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales et relatives aux marchés publics et du décret présidentiel N°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marches publics. Et de délégation du service public, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Etude, Suivi, Réalisation et Equipement D'Une Ecole Primaires Type 1 A AIN M'ZIRAA 1ER Tranche (Réalisation)

La soumissionnaire qualifiée :
Certificat de qualification et de classification Catégorie 6 ou plus, travaux de bâtiments comme activité principale en cours de validité Ayant réalisé au moins deux(02) projets similaires (Ecole primaires-CEM-Secondaire),.

Tous les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du service des marchés public de la commune de Madena contre payement d'une somme de 4.000.00 DA.

Selon l'article 67 du décret présidentiel n° 15/247, les offres doivent comprendre le dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, et elles doivent inclure les documents obligatoires suivants :

Les dossiers de soumission, comprendront :
1- un dossier de candidature
2 - une offre technique
3- une offre financière

1-DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENDRA :
1-Une déclaration de candidature dument renseignée datée et signée.
2-Une déclaration de probité dument renseignée datée et signée.
3-Les statuts pour les sociétés.
4-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats et des soumissionnaires :

A-Capacités professionnelles :
Conformément à l'article 02 de l'éligibilité de soumissionnaires- Certificat de qualification et de classification Catégorie 6 et plus, travaux de Bâtiment comme activité principale en cours de validité

B-Capacités financières : les bilans des dernières trois années dument renseignée la direction dés impôts qui met en avant références commerciales et les références bancaires

C-Capacités techniques :
- .Moyens humains et références professionnelles justifiant son effectif par une liste visée par services de la CNAS et conformer par un diplômes dans la spécialité.
- .Moyens matériels: justifiés par les cartes grises - attestations d'assurances pour le matériel roulant et PV d'huissier de justice ou notaire pour le matériel non roulant.
- Référence professionnelles : Comprend la réalisation au moins deux -02- projets similaires (Ecole primaires-CEM-Secondaire), A justifié par des attestations de bonne exécution délivrées par un maitre de l'ouvrage.

*-la demande des pièces qui justifiés les informations fournie dans la déclaration de candidature que par le soumissionnaire retenu conformément à l'article 69

2-L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :
1-Une déclaration à souscrire dument renseignée datée et signée.
2-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : justificatif les Moyens humains et moyens matériels d'offre technique et tout autre une **mémoire technique justificative** exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de délégation du service public.
3- Le délai des travaux justifiés par un planning dument renseignée datée et signée.
4-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté)

3-L'OFFRE FINANCIERE :
1-La lettre de soumission. dûment renseignée
2-Le bordereau des prix unitaires (BPU) dument renseignée datée et signée.
3-Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dument renseignée datée et signée.

Les offres sont adressées à Monsieur : **Président de l'APC de MADENA (Bureau des Marchés Publics)**, le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et bien fermées. Indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » et « **offre financière** », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe bien fermée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° :...01.../2026
Relatif au projet :
Etude, Suivi, Réalisation et Equipement D'Une Ecole Primaires Type 1 A AIN M'ZIRAA 1ER Tranche (Réalisation)

Et être déposées à l'adresse suivante :

Commune de Madena-wilaya de Tiaret-
Bureau des marchés publics

La durée de préparation des offres est fixée à **DIX (10) JOURS** à partir de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre en deux journaux arabe et langue étrangère et le BOMOP et deux journaux électroniques arabe et langue étrangère Si le dernier jour du délai de dépôt coïncide avec un jour de repos légal ; le jour d'ouverture des plis est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.
La date de dépôt des offres et fixée le dernier jour de préparation des offres au service de l'Apc de MADENA (Bureau des marchés publics) avant 13h.30mn
L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le même jour de la date de dépôt des offres à 14h00mn au siège de l'Apc de MADENA en présence des soumissionnaires qui sont invités à y assister.
Les offres resteront valides pendant la période cent (100) jours à compter de la date de préparation des offres.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631003476

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D' EL BAYADH
DAIRA DE CHELLALA
COMMUNE DE CHELLALA
N° FISCAL:09.84.32.14.50651.27

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N:03/2026

Conformément **dispositions de la loi n °: 23-12, en date de la 05/08/2023 portante notamment sur la définition des règles générales liées à marches publiques.**
Et Conformément **ou secret presidential n °: 15-247, en date de la 16/9/2015 portante réglementation des marches publics et des delegations de service public. Le Président de l'APC de Commune de CHELLALA** lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales

travaux visent à protéger la route communale reliant Ain hachifa et la route nationale n° 47 sur une distance de 03 km.

. **à retirer le cahier des charges auprès du Bureau** du marché au siège de l'APC sise au: **Commune de CHELLALA Contre paiement de :** 10.000.00 DA.
Conformément de **l'article 67 du décret presidential N°15-247 services public Les offres doivent contenir les documents réglementaires en vigueur suivant**

Le dossier de candidature	Offre technique	Offre Financière
-une **déclaration de candidature** remplie ,signée et datée - une **déclaration de probité** remplie ,signée et datée. **- les statuts pour les sociétés.** - les documents relatives aux pouvoirs habilitant les personnes engager l enterprise **-tout document permettant dévaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas Echéant, des sous-traitants** : **a/ Capacités professionnelles** : certificat de qualification et de classification: catégorie trois (03) et plus dans le travaux public comme activité principal **b/ Capacités financières** : moyens financiers justifiés par les bilans et les réféfences bancaires. **c/ Capacités techniques** : moyens humains et matéri els et références professionnelles.	**- La déclaration à souscrire remplie, signée et datée.** **-le cahier des charges signé par le portant à la dernière page, la mention manuscrite «lu et accepté».** **-le planning d'exécution des travaux, signé et paraphé .** **-une mémoire technique justificatif**	**La lettre de soumission remplie et signée et datée.** **-Le bordereau de prix unitaires(BPU) remplie et signée et datée.** **-Le devis quantitatif et estimatif(DQE) remplie et signée et datée.**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans un trois (03) enveloppes séparées et cachetées, **indiquant la dénomination de l'entreprise ainsi que la mention** «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière» selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe comportant la mention : à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence et de capacités minimale **appel N°:03/2026** suivent l état) L'objet de l'opérati..... **A Le Président de l'APC** de Commune de CHELLALA

DUREE DE PREPARATION DES OFFRES : La durée de préparation des offres est fixée Quinze (15) JOURS **à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans quotidiens nationaux ou dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public « BOMOP ».**

JOUR ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : Les offres sont soumises par l'operateur économique **en personne ou par une personne agisssant** en son nom en vertu d'une procuration notariée., pendant toute la période de préparation des offres, aux **jours et heures ouvrables réels** , jusqu'au dernier jour à 11h00, heure d'ouverture des plis, auprès du secrétariat permanent de la commission **d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.**

Observation:
Conformément à l'Article 06 du cahier des instructions spéciales, le cahier des charges peut être retiré par le candidat, le soumissionnaire ou le groupement d'entreprises. En cas de désignation d'un représentant, le retrait s'effectue sur présentation d'un mandat notarié comprenant toutes les données du mandant, accompagné d'une carte d'identité.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631003557

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القاعدية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA SIDI BEL ABBES
CODE NIF: 408015000022082

مديرية الأشغال العمومية
لولاية سيدي بلعباس
الرقم الجبائي: 408015000022082

AVIS D'INFRUCTUOSITE

(Code ANEP N°263100617)

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya de Sidi Bel Abbés informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres ouvert avec capacités minimales paru le : **18.01.2026** sur les quotidiens"**الجزائر**"et « **le Jeune Independent** » concernant le projet suivant :

REALISATION DU DEDOUBLEMENT DE LA RN13 ENTRE SIDI BEL ABBES ET TELAGH

SUR 45 KM (1ére TRANCHE SUR 27 KM)

ACHEVEMENT LOTN°02 : REALISATION DU DEDOUBLEMENT DE LA RN13 DU PK 103+9000 AU PK 112+200 (TOUAITA -CW78)

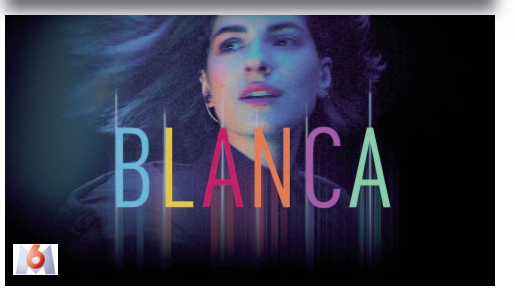
A L'issu de la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet est déclaré infructueux, vu qu'aucun soumissionnaire n'est éligible conformément à l'article 05 du cahier des charges.

Le Jeune Indépendant du 28/02/2026 / ANEP 2631002777





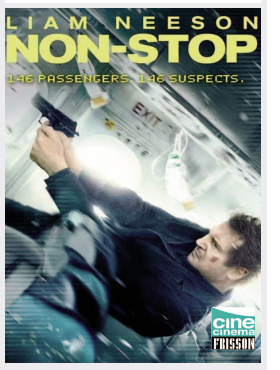








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Divertissement France - 2026 — TF1
The Voice, la plus belle voix Saison 15

20h50 Jeu 100 % logique : — France 2
la réponse est sous vos yeux

21h00 Série policière Italie - 2025 — M6
Blanca

20h55 Rugby : Top 14 - 2026 — CANAL+
Castres / La Rochelle

20h55 Divertissement — W9
France - 2026
La petite histoire de France

20h55 Film d'action — CINE+ FRISSON
Grande-Bretagne Etats-Unis - 2014
Non-Stop

21h05 Film d'action — 6ter
Chine - 2020
Mulan, la légende

21h00 Drame - 2024 — CINE+ PREMIER
Prodigieuses

21h00 Automobilisme — CANAL+ SPORT
Herby : Pilote par nature

21h00 Drame - 2025 — CINE CINEMA
Le Dernier souffle

20h50 Film d'animation — CANAL+ family
Etats-Unis - 2024
Transformers : Le commencement

21h25 Série policière — TMC
Etats-Unis - 2001
New York Unité Spéciale

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm d'action (Etats-Unis - Canada 2023)

King of Killers

Marcus Garan (Frank Grillo), un ancien tueur à gages réputé, se retrouve à un tournant décisif de sa vie. Alors qu'il tente de laisser derrière lui son passé criminel, il reçoit une offre alléchante : un contrat de 10 millions de dollars pour éliminer le plus grand assassin du monde. Intrigué et motivé par cette somme colossale, il se rend à Tokyo, où il doit rencontrer son mystérieux client.

22h20

Film d'action (Etats-Unis - 2011)

Transformers 3 : la face cachée de la Lune

Dans "Transformers 3 : La face cachée de la Lune", réalisé par Michael Bay et sorti en 2011, l'univers des Autobots et des Decepticons s'intensifie alors qu'Optimus Prime, le chef des Autobots, continue de défendre la Terre après avoir vaincu à plusieurs reprises son ennemi juré, Megatron. Travaillant en étroite collaboration avec l'armée américaine, Optimus se lance dans une mission cruciale qui le mène à Tchernobyl, où il fait une découverte surprenante : une pièce d'un ancien vaisseau spatial appartenant à son clan, écrasé sur la Lune lors des années 1960.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
05:28	12:41	15:53	18:22	19:46	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:33	12:46	15:58	18:27	19:50

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:47	13:00	16:13	18:42	20:04

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:39	12:51	16:07	18:36	19:54

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:54	13:07	16:20	18:48	20:11

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:59	13:12	16:25	18:53	20:16

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:02	13:15	16:28	18:57	20:19

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8429 — SAMEDI 28 FÉVRIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	22°	12°
Oran	18°	12°
Constantine	21°	6°
Ouargla	26°	11

VISITE DU PAPE EN ALGÉRIE

Le printemps de la fraternité

L'histoire s'écrit parfois en silence, avant de briller sous les projecteurs de la diplomatie mondiale. La visite attendue en Algérie les 13, 14 et 15 avril 2026 du Pape Léon XIV devrait transformer un respect mutuel de longue date entre Alger et le Vatican en un événement planétaire : la première visite d'un Souverain Pontife sur la terre d'Algérie indépendante. Elle est perçue les autorités des deux Etats comme un catalyseur majeur pour le dialogue interreligieux et la tolérance. Une commission été mise en place par le président de la république Abdelmadjid Tebboune pour préparer cette visite, témoignant de toute la considération qu'il accorde à cet auguste hôte de l'Algérie.

L'arrivée du Pape Léon XIV à Alger n'est pas qu'une simple visite d'État. Ce sera un acte de courage politique et spirituel qui viendra percuter de plein fouet les discours de repli et de haine qui saturent trop souvent l'espace médiatique méditerranéen notamment en France. Le Pape Léon XIV a lui-même déclaré que ce voyage s'inscrit dans une volonté de «poursuivre le dialogue et de tisser des liens entre les mondes chrétien et musulman». En choisissant l'Algérie comme première étape de sa tournée africaine, il envoie un signal fort : l'Islam et le Christianisme peuvent coexister dans un respect mutuel profond.

A Annaba où il compte s'y rendre durant son séjour algérien, le Pape ne vient pas en étranger. Il viendra saluer la mémoire d'un fils du pays, Saint Augustin, dont la pensée universelle irrigue encore aujourd'hui la philosophie et la théologie mondiale. En honorant ce Berbère devenu Père de l'Église, Léon XIV rappelle au monde une vérité souvent oubliée : l'Algérie n'est pas à la périphérie de l'histoire de la pensée, elle en est l'un des berceaux. Et comme l'a souligné le souverain pontife, Saint Augustin est respecté en Algérie en tant qu'enfant de la patrie. Ce socle historique commun facilite un dialogue basé sur l'identité et l'histoire plutôt que sur les seules différences dogmatiques.



Le président Tebboune avec le Pape Léon

A contrario, certaines voix, notamment au sein de l'extrême droite en France, s'évertuent à présenter l'Islam et l'Algérie comme des entités imperméables à l'altérité, cette visite offre un démenti cinglant. C'est aussi une preuve que le «vivre-ensemble en paix», prôné par la diplomatie algérienne à l'ONU, n'est pas un slogan creux, mais une réalité vécue. Dans un monde numérique saturé de stéréotypes où l'Algérie est trop souvent réduite à des clichés migratoires ou sécuritaires par certains médias étrangers, voir le leader spirituel de 1,3 milliard de catholiques rendre hommage à la terre de leurs ancêtres est un puissant vecteur de fierté nationale. Ce voyage rappelle aux jeunes Algériens que leur pays est une terre de rayonnement intellectuel et spirituel — celle de Saint Augustin — et non une enclave isolée.

En brisant l'isolement symbolique, le Pape Léon XIV offre aux nouvelles générations une fenêtre ouverte sur le monde, prouvant que l'identité algérienne, fière de sa foi musulmane, est assez solide et sereine pour dialoguer d'égale à égale avec l'universel. C'est un message d'espoir qui dit : «Votre histoire appartient au patrimoine de l'humanité, et le monde vous regarde avec respect. Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, cet axe Alger-Vatican devient un pôle de stabilité. Léon XIV et le président Abdelmadjid Tebboune partagent une vision commune : celle d'une Méditerranée qui redeviendrait un lac de paix et non un cimetière ou une frontière infranchissable. Cet événement est une invitation à changer de regard. Il nous rappelle que la religion, lorsqu'elle est portée par la sagesse et le respect, n'est pas un mur, mais un pont. En avril prochain, Alger ne sera pas seulement la capitale de l'Algérie, elle sera, le temps d'une visite, la capitale mondiale de la tolérance. Il appartient désormais à chacun, sur les deux rives, de faire fructifier cet héritage pour que le message de paix de Léon XIV ne soit pas un instant éphémère, mais le début d'une nouvelle ère de compréhension mutuelle qui commencera le printemps prochain.

Kamel Mansari

PÉNURIE DE SEL ET TAUX D'IODE

L'APOCE rassure les consommateurs

CES derniers jours, les rayons de certains commerces ont été pris d'assaut, des consommateurs inquiets cherchant à se procurer du sel, et les réseaux sociaux se sont enflammés autour de rumeurs sur la qualité et la présence d'iode. Une crise… qui n'a jamais vraiment existé. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de l'Organisation algérienne de protection et d'orientation du consommateur (APOCE).

Face à cette psychose grandissante, l'APOCE a réagi, images à l'appui, pour rétablir les faits. La production nationale de sel est suffisante pour couvrir l'ensemble du marché, et le sel non iodé, bien que moins conseillé sur le plan nutritionnel, n'est en aucun cas dangereux pour la santé.

Pour rassurer les consommateurs et lever le doute, une inspection sur le terrain a été menée à la société nationale Kouisel, deuxième producteur du pays après l'entreprise nationale du sel. Les autorités locales du commerce ont suivi toutes les étapes de production, de la transformation de la matière première jusqu'au conditionnement final, tant pour le sel alimentaire que pour le sel industriel.Le laboratoire de contrôle interne a été particulièrement scruté, avec vérification de la présence d'iode conformément aux normes légales. Ces inspections régulières confirment que le produit distribué sur le marché est sûr, conforme et de qualité.

Selon l'APOCE, ces visites et contrôles réguliers démontrent que les rumeurs circulant ces derniers jours étaient largement infondées. L'approvisionnement est garanti, la production nationale est robuste, et les mesures de sécurité et de qualité sont strictement appliquées. Les consommateurs peuvent retrouver leur calme et leur confiance dans le sel algérien.

Aymen D.

ÉCLAIRAGE PUBLIC À MÉDÉA

La lumière gagne les zones éparses

LE PROGRAMME de généralisation de l'éclairage public, entamé depuis plusieurs mois, continue de mobiliser l'attention des autorités, pour qui il est essentiel de débloquer des moyens financiers en adéquation avec l'ampleur des travaux à réaliser dans les agglomérations et les zones éparses. Il est observé que ce sont principalement les zones non éclairées ou mal éclairées qui favorisent le développement de la petite délinquance, ainsi que la consommation et le commerce de produits prohibés. Dans ce contexte, la généralisation de l'éclairage public apparaît comme le moyen le plus approprié pour offrir aux villes et agglomérations une image plus attrayante et assurer un meilleur confort aux usagers de l'espace public. Pour ce faire, des efforts sont déployés en vue de l'achèvement et de la gestion du parc d'éclairage public, sur la base d'une «feuille de route» définissant la mise en œuvre d'un programme à grande échelle visant un éclairage efficace, économique, intelligent et durable. D'importants projets ont été lancés dans plusieurs communes pour le remplacement progressif des lampes au mercure par des lampes plus performantes et économiques, comme les LED. Parallèlement, de nouveaux projets priorisent l'utilisation de lampes LED à faible consommation d'énergie, intégrées à des systèmes d'éclairage intelligents. Des efforts sont également consacrés à la généralisation de l'éclairage public solaire dans tous les nouveaux projets, notamment dans les zones rurales non raccordées au réseau électrique et dans les zones semi-urbaines encore non desservies.

L'objectif, indique-t-on, est de «renforcer la mise en œuvre des schémas directeurs d'éclairage public et d'éviter les actions fragmentées, en exigeant des études préalables pour chaque projet».

Nabil B.

TIZI OUZOU

Deux huileries fermées pour pollution à la margine

POUR avoir porté atteinte à l'environnement en procédant à des rejets incontrôlés de margine dans le milieu naturel, deux huileries implantées dans deux villages de la commune d'Imsouhal, dans la daïra d'Iferhounène, situées en amont du bassin versant de l'oued Souk Lekhmis, dans la wilaya de Tizi Ouzou, ont fait l'objet d'une fermeture à titre de sanction au cours du mois en cours.

Cette décision fait suite à une plainte déposée par l'Algérienne des eaux (ADE), après constat de pollution.

Cette mesure administrative, a-t-on appris de sources informées, a été prise suite à l'alerte donnée par l'unité locale de l'ADE.

En effet, à la suite d'analyses de routine effectuées sur les points de captage d'eau alimentant les villages de la commune d'Imsouhal, des anomalies de coloration ainsi qu'une charge organique élevée ont été détectées.

Ces indicateurs, caractéristiques d'une infiltration de margines — effluents liquides issus de l'extraction de l'huile d'olive — ont immédiatement conduit l'ADE à saisir les autorités compétentes.

Sur la base du rapport établi par cette entreprise publique et après constat des services de la Direction de l'environnement, un arrêté de fermeture a été signifié aux propriétaires des deux huileries incriminées. L'absence de bassins de décantation étanches et le déversement anarchique des résidus dans le milieu naturel ont été identifiés comme les causes directes du phénomène de pollution constaté.

Ces indices de pollution à la margine ont été relevés, a appris Le Jeune Indépendant, au niveau de la station de refoulement de l'ADE située en aval de l'oued Souk Lekhmis, qui alimente les villages de la commune d'Imsouhal. Face à cette situation et soucieuse de la santé publique, l'ADE a été contrainte d'interrompre l'approvisionnement en eau potable des habitants durant plusieurs jours.

Les autorités compétentes rappellent toutefois que la réouverture de ces unités demeure conditionnée par une mise en conformité stricte de leurs installations, notamment l'installation de cuves de stockage répondant aux normes en vigueur et l'engagement formel d'acheminer les rejets vers des sites de traitement agréés et dûment désignés à cet effet.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine